

Vivre au Québec est plus abordable que vivre en Ontario

Page B 1



Keystone XL provoquerait une hausse significative d'émissions de GES

Page A 3



www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVI N° 22

LE DEVOIR, LE MERCREDI 4 FÉVRIER 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Sous surveillance policière, une douzaine de manifestants, vêtus d'un complet ou d'un tailleur, se sont faufilés jusque dans la salle du Palais des congrès où le premier ministre Philippe Couillard s'adressait aux entrepreneurs. Ils ont tenté sans succès d'interrompre le discours du chef libéral, qui est resté ferme. Les gens d'affaires l'ont applaudi.

RÉFORMES LIBÉRALES

Couillard garde le cap malgré la grogne

Le PM a été chahuté par des manifestants lors d'une allocution à Montréal

MARCO FORTIER

Chahuté en plein discours par des manifestants qui préparent un « printemps chaud », Philippe Couillard a défendu mardi son plan de « rigueur » budgétaire et fait valoir qu'il garde le cap sur les réformes en profondeur de l'État québécois.

Le premier ministre libéral s'est montré déterminé à revoir la mission de l'État — et à arracher des concessions aux 541 000 employés des secteurs public et parapublic — pour atteindre l'équilibre budgétaire dès l'exercice 2015-2016. Le gouvernement compte de plus transformer les structures de l'État « sur un horizon de 10, 15 ou 20 ans », a martelé mardi Philippe Couillard devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Dehors, au moins 300 manifestants — syndiqués, étudiants, groupes sociaux — ont crié leur opposition aux réformes du gouvernement malgré le froid mordant. Ils brandissaient des

VOIR PAGE A 8 : COUILLARD

AUJOURD'HUI

Actualités › Démission du ministre John Baird. Pris de court, Harper nommera un ministre sous peu. **Page A 3**

Actualités › Adoption du projet de loi 10 sous le bâillon. L'opposition et les intervenants du milieu de la santé sont outrés. **Page A 5**

Économie › Thierry Vandal reste secret au sujet de son après-Hydro-Québec. **Page B 3**

Culture › Entrevue. Le chanteur Charlie Winston a mis du Londres dans son Paris. **Page B 8**



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... B 2



MARCEL MOCHET AGENCE FRANCE-PRESSE

Photographie agrandie d'une fécondation réalisée en laboratoire

ROYAUME-UNI

Trois géniteurs pour un bébé

PAULINE GRAVEL

Lors d'un vote historique, la Chambre des communes du Royaume-Uni a adopté mardi une loi autorisant la conception de bébés à partir de l'ADN de trois personnes, dans le but de prévenir la transmission de maladies génétiques graves, voire mortelles, héritées de la mère. Le Royaume-Uni deviendra ainsi le premier pays à permettre des modifications génétiques sur des embryons humains.

La manipulation en question vise essentiellement à remplacer les mitochondries de la mère par celles d'une donneuse lors de la fécondation *in vitro*. Organites présents dans toutes nos cellules, les mitochondries produisent l'énergie dont elles ont besoin à partir des sucres et des gras des aliments que nous mangeons. Elles possèdent leur propre ADN.

Contrairement à l'ADN du noyau des cellules, l'ADN mitochondrial n'intervient pas dans la détermination des traits physiques ou psychiques de l'individu. Les mutations affectant cet ADN, qui ne représente que 0,1% de l'ADN total d'une personne, ont toutefois des effets dévastateurs sur les organes qui consomment beaucoup d'énergie, comme les muscles, le cerveau et le cœur. Elles peuvent entraîner des maladies neurologiques, dont la surdité et la cécité, des pathologies neuromusculaires et cardiaques incurables, voire mortelles dans l'enfance. Ces maladies sont toujours transmises par la mère car, au moment de la fécondation, lorsque le sperme et l'ovule se rencontrent, seules les mitochondries de l'ovule se retrouvent dans l'embryon.

VOIR PAGE A 8 : BÉBÉ

Opération antiterroriste à Ottawa

Un homme suspecté de liens avec le groupe EI est arrêté et deux autres sont accusés

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Décidément, le gouvernement conservateur peut compter sur les événements pour maintenir la question sécuritaire au sommet de l'ordre du jour. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a annoncé en grande pompe, mardi, l'arrestation d'une personne et le dépôt d'accusations par contumace contre deux autres, toutes en lien avec des activités terroristes.

Awsu Peshdary, 25 ans, a été arrêté à Ottawa. Il est accusé d'avoir participé dans une activité d'un groupe terroriste, en plus d'avoir facilité — financièrement — une activité pour un groupe terroriste. M. Peshdary aurait financé des voyages à l'étranger. La GRC ne l'a pas dit clairement, mais il semble que son aide ait été destinée aux deux autres personnes mises en accusation — en leur absence — dans cette affaire : John Maguire, 24 ans, et Khadar Khalib, 23 ans. M. Khalib s'est rendu en Syrie en mars 2014, tandis que M. Maguire a pris un vol pour la Turquie en décembre 2012. Il se trouverait maintenant en Syrie ou en Irak.

VOIR PAGE A 8 : TERRORISME

Lire aussi › Remparts fragiles. Une chronique de Manon Cornellier. **Page A 3**

ACTUALITÉS

Couillard doit expliquer ses liens avec l'Arabie saoudite, dit Amir Khadir

Québec — Le premier ministre Philippe Couillard doit faire preuve de transparence et s'expliquer sur ses liens avec l'Arabie saoudite, a déclaré mardi le député de Québec solidaire Amir Khadir.

Dans le contexte de la détention par le régime saoudien d'un blogueur dont la famille est à Sherbrooke, M. Khadir s'étonne de la «banalisation» de la situation par M. Couillard, qui a travaillé il y a 20 ans comme médecin puis, de 2009 à 2011, comme conseiller du ministre de la Santé de ce pays.

«Quand on est conseiller, il l'a été récemment, dans les cinq dernières années, ça veut dire qu'on a des entrées et qu'on a reçu surtout beaucoup d'intérêts, d'argent, comme conseiller, a-t-il dit en entrevue téléphonique. M. Couillard fait partie d'une tranche de la population qui ne fait rien gratuitement. Il devrait peut-être en parler. Quels intérêts a-t-il en Arabie saoudite actuellement qui l'empêchent d'ouvrir la bouche?»

En 2011, M. Couillard, qui avait alors quitté la scène politique québécoise depuis plus de trois ans, avait expliqué que ses tâches de conseiller se limitaient à une ou deux réunions par année du comité consultatif sur les dossiers de santé.

La semaine dernière, le premier ministre a insisté sur l'importance de maintenir des liens avec l'Arabie saoudite, pour éviter d'isoler ce pays, dénoncé pour ses violations des droits de la personne, où des opposants tentent de faire changer la situation.

À la mi-janvier, M. Couillard a contacté l'ambassadeur saoudien à Ottawa pour dénoncer le sort réservé à Raif Badawi, blogueur condamné à 1000 coups de fouet après avoir fait la promotion de la liberté de religion.

Malgré cela, M. Khadir croit que les gouvernements du Québec et du Canada ont un devoir

supplémentaire dans la situation actuelle, puisque la famille de M. Badawi habite à Sherbrooke.

Selon le député de Québec solidaire, M. Couillard devrait utiliser ses contacts et dénoncer la violation de la liberté d'expression par la monarchie saoudienne.

«M. Couillard contribue à la banalisation de la monarchie saoudienne dans ce que ce régime-là a de plus radicalement intégriste et rétrograde, a-t-il dit. Il y a une banalisation à tous les échelons, que ce soit en santé ou autre. Je ne dis pas qu'il faut couper tous les liens, mais il faut que, si c'est le cas, il se donne quand même la liberté. Ça ne l'empêche pas d'exprimer son point de vue. Si le fait de collaborer fait en sorte qu'il banalise tout le reste, et on ne le voit jamais critiquer, alors à quoi ça servi, sinon simplement à l'enrichir lui individuellement de riches contrats de consultation?»

Selon M. Khadir, des questions demeurent sur la décision de M. Couillard d'accepter la responsabilité de conseiller le ministre d'un régime qui exécute et torture. «Je veux savoir jusqu'où s'étend cette dispensation de responsabilité, a-t-il dit. Quand on donne des conseils au plus haut niveau d'un régime comme l'Arabie saoudite, c'est qu'on banalise le comportement de son gouvernement. On considère que, comme n'importe quel gouvernement, on peut faire affaire avec un gouvernement qui tranche la tête de ses concitoyens et les laisse sur la place publique pendant plusieurs jours pour terroriser la population pour de simples délits mineurs.»

Selon M. Khadir, à titre de médecin, M. Couillard ne pouvait pas passer sous silence les sévices imposés à la population saoudienne.

La Presse canadienne



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Carlos Leitão explique que le gouvernement du Québec ne commente pas les décisions du fédéral.

PONT CHAMPLAIN

La décision d'exclure la CDP revenait à Ottawa, juge Leitão

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Le ministre des Finances, Carlos Leitão, juge que le gouvernement fédéral avait toute la latitude voulue pour décider quels seraient les consortiums invités à faire une proposition pour la construction du nouveau pont Champlain et pour déterminer si la Caisse de dépôt et placement du Québec devait en faire partie ou non.

«Nous ne commenterons pas les décisions, les choix de processus et de consortiums invités ou pas par le gouvernement fédéral, dans le cadre d'un projet d'infrastructure fédérale. Le pont Champlain n'est pas de notre compétence. Il revient au gouvernement fédéral de prendre ses décisions et de diriger le dossier de la construction du nouveau pont Champlain», a-t-on indiqué au cabinet du ministre.

En décembre 2013, lors d'une rencontre avec le premier ministre Stephen Harper, la première ministre Pauline Marois avait évoqué la possibilité que la Caisse, qui jouit d'une solide expertise en matière de financement d'infrastructures, puisse faire partie, à titre d'actionnaire, d'un des consortiums choisis pour présenter une proposition en vue de la

construction du nouveau pont, a révélé *Le Devoir*. Le premier ministre canadien ne s'est pas montré favorable à une telle participation de la Caisse, soulevant aussi la question de la corruption.

Lors de la période de questions à Ottawa, le ministre des Infrastructures et des Collectivités, Denis Lebel, a nié que cette information soit véridique. C'est «complètement faux», a-t-il dit, ajoutant que la Caisse aurait pu faire partie d'un des consortiums appelés à soumettre une proposition.

Le député néodémocrate de Brossard-Laprairie, Hoang Mai, a dit croire que «les conservateurs jouent dans le dos des Québécois en écartant la Caisse de dépôt et placement du Québec». Le député libéral de Saint-Laurent-Cartierville, Stéphane Dion, s'est demandé si Stephen Harper voyait la Caisse comme «un paria». «Pense-t-il que le péage conservateur rendra inutile l'apport d'une institution-phare du Québec?»

La porte-parole du Parti québécois en matière de transports, Martine Ouellet, a dénoncé l'abdication du gouvernement libéral, face à Ottawa, relativement au nouveau pont Champlain à péage. «C'est une illustration de plus du fédéralisme aplaventrisme du gouvernement Couillard.»

Avec Hélène Buzzetti
Le Devoir

Vers un centre d'injection supervisée à Québec?

Québec — Le Centre de santé et de services sociaux de la Vieille Capitale recommande d'offrir à Québec des services d'injection supervisée pour «rejoindre les usagers de drogues par injection qui ne le sont pas par les services actuels».

Le CSSS de Québec a dévoilé mardi son rapport, commandé dans la foulée du jugement unanime de la Cour suprême du Canada en septembre 2011 favorable à l'organisme Insite à Vancouver. À l'époque, le gouvernement du Québec avait fait part de son intention d'accueillir favorablement des projets de services d'injection supervisée au Québec en tenant compte des critères dictés par le plus haut tribunal du pays, a rappelé le CSSS.

Le CSSS de la Vieille Capitale dit croire à la pertinence de tels projets à Québec pour «contribuer à stabiliser l'état de santé des utilisateurs de drogues par injection», réduire les risques de santé publique reliés aux pratiques d'injection et les coûts de santé associés aux traitements des infections transmissibles sexuellement et par le sang.

Le rapport ajoute que la mise en place de services d'injection supervisée ne doit pas constituer une fin en soi et ne doit pas se faire au détriment des services déjà existants.

Le CSSS de la Vieille Capitale soumet ainsi ses recommandations à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, dans un document intitulé «Rapport sur la situation de la consommation de drogue par injection à Québec et sur la pertinence d'offrir des services d'injection supervisée».

Le comité était composé de représentants de la santé publique, d'organismes communautaires et du service de police.

La Presse canadienne



L'ACADÉMIE CANADIENNE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION
VOUS CONVIE À UN DÎNER-CONFÉRENCE AVEC



M. LOUIS LALANDE
VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL
RADIO-CANADA

RADIO-CANADA
EN TRANSFORMATION

Le plan d'action du diffuseur public
face aux défis de l'industrie francophone
de la télévision et des médias numériques.

LE JEUDI 12 FÉVRIER 2015

De 11 h 30 à 13 h 30

LE WESTIN MONTRÉAL

270, rue Saint-Antoine Ouest, 11^e étage

ACCT.CA | 514 849-7448

INSCRIPTION

ACCT.CA/LALANDE

NOTRE UNIVERSITÉ VOUS
OUVRE SES PORTES ET UN
MONDE DE POSSIBILITÉS.

INRS .CA/PORTESOUVERTES

DEMAIN / 5 février 2015

12 h à 15 h

ACTUALITÉS

Remparts fragiles

MANON CORNELLIER
à Ottawa



Mardi, la GRC a annoncé que des accusations pour infractions liées au terrorisme ont été portées contre trois individus d'Ottawa (dont deux *in absentia*). Lundi a commencé à Vancouver le procès d'un couple se présentant comme membre d'al-Qaïda et accusé d'avoir posé des bombes à Victoria à la veille du 1^{er} juillet 2013. Toujours lundi, deux hommes accusés d'avoir planifié un attentat contre un train de Via Rail ont subi leur procès à Toronto.

Toutes ces affaires ont été dénouées en utilisant les pouvoirs actuels que détiennent les forces de l'ordre et les services de renseignement. Malgré cela, le gouvernement conservateur croit qu'il faut en accorder de nouveaux aux policiers et aux espions et que de nouvelles infractions doivent voir le jour. Il a peut-être raison, mais encore faudrait-il qu'il en fasse la preuve. Pour l'instant, il se contente, le premier ministre Stephen Harper en tête, de tenir un discours musclé. Le Canada est en guerre, répète-t-il, et il ne s'excusera pas de sa fermeté.

Mais si certaines dispositions du projet de loi C-51 contre le terrorisme peuvent se justifier, d'autres soulèvent de sérieuses inquiétudes. Les plus évidentes concernent le Service canadien du renseignement de sécurité, le SCRS, créé dans la foulée de la commission MacDonald sur les agissements illégaux de la GRC. On voulait ainsi séparer les activités policières des activités de renseignement, qui sont devenues l'apanage du SCRS.



Le projet C-51 vient modifier cet équilibre en accordant au SCRS le pouvoir de contrecarrer des menaces imminentes à la sécurité nationale, que ce soit en sol canadien ou à l'étranger. Les actions envisagées devront être « justes et adaptées aux circonstances », mais elles pourront contrevenir aux lois ou à la Charte des droits et libertés pour autant qu'un juge les autorise.

Ce projet C-51 n'est pas le premier à modifier le mandat du SCRS. Peu après les attentats survenus à Saint-Jean-sur-le-Richelieu et à Ottawa, le gouvernement a prétexté l'urgence pour présenter le projet de loi C-44, qui, en réponse à deux jugements, élargit la protection des sources du service et officialise son pouvoir de récolter des renseignements à l'étranger et de le faire avec l'aide de partenaires, si nécessaire.

De ces deux jugements, celui de la Cour fédérale, dans une affaire non précisée liée à la sécurité nationale, est le plus révélateur des limites du contrôle judiciaire auquel s'en remet le gouvernement pour protéger les droits des Canadiens dans le projet C-51. Ce n'est pas le seul moyen prévu. Plusieurs articles sont libellés de façon à en limiter la portée. Les organismes de surveillance, comme le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, auront un rôle à jouer, sans ressources ni pouvoirs supplémentaires, cependant.

J'en reviens donc à ce jugement rendu contre le SCRS à l'automne 2013 par le juge Richard Mosley, de la Cour fédérale, et confirmé par la Cour d'appel en novembre dernier. Dans la portion non confidentielle de sa décision, le juge explique que le SCRS, « sur les conseils du ministre de la Justice, a demandé à la cour de l'autoriser à mener à l'étranger des activités de renseignement de sécurité, qui, si elles étaient menées au Canada, nécessiteraient l'émission d'un mandat ».

La cour a d'abord dit qu'elle n'avait pas la compétence pour ce faire. Le service a soumis de nouveaux arguments, disant que l'interception de communications de Canadiens se trouvant à l'étranger serait faite depuis le Canada par du personnel canadien. La cour a alors acquiescé.

Elle ignorait cependant que le SCRS se tournerait vers ses alliés étrangers et qu'il avait agi ainsi par le passé. Pour le juge Mosley, « il s'agissait d'une violation de l'obligation de franchise » du service envers la cour et « d'une décision délibérée de ne pas [l']informer [...] quant à la portée et l'ampleur des opérations de collecte ».

Il a rappelé que la cour pouvait seulement autoriser le SCRS à intercepter depuis le Canada des communications à l'étranger. Au lieu de sanctionner le service pour sa duperie, le gouvernement a décidé de modifier la loi dans le sens souhaité par le SCRS. Lorsque le projet C-44, qui vient tout juste d'arriver au Sénat, sera adopté, un juge pourra émettre un mandat permettant la collecte de renseignements à l'étranger sans égard, si nécessaire, au droit dans l'autre pays.



Le projet C-51 est donc le deuxième à ouvrir la porte au non-respect des lois par le SCRS. Il lui faut un mandat, c'est vrai, mais, si la franchise n'est pas sa première vertu, impossible de conclure que les garde-fous proposés par le gouvernement sont suffisants.

« Quand une agence gouvernementale obtient plus de pouvoirs, les mécanismes de contrôle et de surveillance doivent suivre pour veiller sur la façon dont ses pouvoirs sont utilisés. On a une histoire dans ce pays où la GRC et le SCRS ont outrepassé leurs pouvoirs », disait cet automne le procureur de la commission O'Connor dans l'affaire Arar, Paul Cavalluzzo, en réaction au projet C-44.

À la lecture du projet C-51, on voit que la leçon n'a pas été retenue. Raison de plus pour rester vigilant.

mcornellier@ledevoir.com



MARK RALSTON AGENCE FRANCE-PRESSE

Le gouvernement canadien ne réglemente pas encore les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'exploitation du pétrole albertain.

ÉTUDE SUR KEYSTONE XL

Une hausse significative des émissions de GES

Pour les écologistes, il est essentiel d'évaluer les émissions du projet Énergie Est

ALEXANDRE SHIELDS

L'Agence de protection de l'environnement des États-Unis est formelle : la construction de l'oléoduc Keystone XL entraînera une hausse significative des émissions de gaz à effet de serre, provoquée par le pétrole des sables bitumineux. Pour les groupes écologistes du Québec, il est donc impératif d'évaluer l'impact climatique du projet Énergie Est, ce que les gouvernements refusent de faire.

Dans une lettre envoyée au Département d'État américain et rendue publique mardi, l'Agence de protection de l'environnement (EPA) souligne que les émissions provenant de l'exploitation du pétrole des sables bitumineux sont « significativement plus élevées » que celles du pétrole traditionnel.

De son exploitation à sa combustion, le pétrole des sables bitumineux émet ainsi 17% plus de gaz à effet de serre (GES). Keystone XL doit transporter chaque jour 830 000 barils. L'EPA estime donc que le pétrole nécessaire pour alimenter cet oléoduc génèrera un maximum de 27,4 millions de tonnes de GES de plus chaque année, comparativement à un même oléoduc qui transporterait du pétrole traditionnel. Ces émissions équivalent à l'ajout de 5,7 millions de véhicules sur les routes ou encore à la mise en service de huit centrales au charbon.

Cela signifie que le fait de favoriser l'exploitation des sables bitumineux en facilitant leur mise en marché entraînera une hausse « significative » des émissions de gaz à effet de serre produites par ce secteur. Et, pour le moment, le gouvernement canadien ne réglemente pas les émissions de GES provenant de l'exploitation

du pétrole albertain, responsables de la hausse constante des émissions au pays.

Veto présidentiel

L'avis scientifique produit par l'EPA pourrait offrir un argument supplémentaire au président Barack Obama, qui a dit avoir l'intention de s'opposer au projet Keystone XL s'il aggrave la crise climatique. Les prochains jours devraient d'ailleurs être cruciaux pour le projet de TransCanada, puisque le Congrès, contrôlé par les républicains, doit adopter la semaine prochaine la loi autorisant le projet. Le président pourrait alors opposer son veto pour le bloquer.

Si Keystone XL se trouve bloqué, la pression pourrait être plus forte pour la réalisation du projet Énergie Est, lui aussi piloté par TransCanada. Les pétrolières qui exploitent le pétrole des sables bitumineux cherchent en effet des moyens de mettre en marché plus efficacement une production en pleine croissance.

Pour les écologistes, l'avis de l'EPA démontre toutefois qu'il est essentiel d'évaluer les émissions supplémentaires résultant du projet Énergie Est,

qui doit transporter chaque jour 1,1 million de barils, soit 270 000 barils de plus que Keystone XL.

« L'oléoduc Keystone XL a clairement échoué le test climatique requis par le président Obama, soulignant ainsi la nécessité, pour le Canada et le Québec, d'évaluer l'impact climatique de l'oléoduc de sables bitumineux Énergie Est, a fait valoir Patrick Bonin, porte-parole de Greenpeace. Les premiers ministres doivent par ailleurs comprendre que tout retard dans la lutte contre les changements climatiques a un impact négatif sur l'économie et l'environnement. »

Ni Québec ni Ottawa n'ont l'intention d'aborder la question des émissions de GES liées au pétrole des sables bitumineux dans le cadre de l'étude du projet Énergie Est. Selon une évaluation de l'Institut Pembina, celui-ci entraînera des émissions annuelles de 32 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO₂. Cette seule production de GES dépasse les émissions de toutes les automobiles, camions légers et camions lourds en circulation au Québec (27,4 Mt).

Le Devoir

Oléoduc Énergie Est : les audiences publiques

L'Office national de l'énergie a mis en ligne mardi les détails concernant la participation aux audiences publiques à venir pour le projet d'oléoduc Énergie Est. Pour soumettre une demande de participation, une personne doit être « directement touchée ou posséder des renseignements pertinents ou une expertise appropriée ». L'organisme fédéral est aussi très clair : « Au

cours de cette audience, l'Office n'étudiera pas les questions liées aux activités en amont, notamment l'exploitation des sables bitumineux ou l'utilisation en aval du pétrole transporté grâce au projet ». La « liste des questions » qui seront abordées débute par celle-ci : « La nécessité du projet ». Les gens ont jusqu'au 3 mars pour soumettre une demande de participation.

DÉMISSION DE JOHN BAIRD

Stephen Harper, pris de court, nommera un nouveau ministre « sous peu »

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire
à Ottawa

À peine John Baird avait-il confirmé sa démission qu'Ottawa bourdonnait de rumeurs quant à l'identité de son successeur au ministère des Affaires étrangères. Pour l'instant, c'est le ministre du Commerce, Ed Fast, qui assurera l'intérim. Stephen Harper nommera un nouveau chef de la diplomatie « sous peu », car il a été pris de court par le départ d'un de ses plus loyaux ministres.

La nouvelle avait secoué la capitale fédérale, lundi soir, et la sphère politique était toujours sous le choc mardi matin, lorsque M. Baird s'est levé en Chambre pour annoncer qu'il renonçait à son poste de ministre et qu'il quitterait ses fonctions de député « dans les semaines à venir ».

« Cet endroit va beaucoup me manquer, tout comme plusieurs personnes qui s'y trouvent, de tous les côtés. Mais le temps est venu pour moi de commencer un nouveau chapitre de ma vie », a indiqué, ému, le politicien conservateur âgé de 45 ans. Elu pour la première fois en 1995, au sein du gouvernement ontarien de Mike Harris, M. Baird a fait le saut dans l'arène fédérale en 2006 pour rejoindre Stephen Harper,

après l'avoir appuyé dans la course à la direction du Parti conservateur. Au fil de ses 20 ans en politique, il a dirigé dix ministères.

Le premier ministre ne s'est pas levé en Chambre pour saluer son fidèle soldat. Dans un communiqué, il a indiqué avoir accepté « avec beaucoup de regret et une grande affection » la démission de M. Baird, « l'un des meilleurs ministres avec qui j'ai eu le privilège de travailler ».

Annonce imprévue

M. Harper était aussi surpris que tout le monde d'apprendre que son ministre le quittait. M. Baird a parlé à son patron « lundi soir », selon son bureau. Le coup de fil a cependant eu lieu après que la CBC eut ébruité sa démission, selon les informations du Devoir.

La double charge confiée au ministre Ed Fast, qui assurera l'intérim aux Affaires étrangères, semble en outre indiquer que Stephen Harper ne s'attendait pas à perdre l'un des piliers de son conseil des ministres.

Le premier ministre a rapidement quitté les Communes après le discours de M. Baird. Certains médias ont évoqué des tensions entre les deux hommes. Mais, dans

l'entourage de M. Baird, on martèle qu'il n'en est rien, que le ministre avait une bonne relation avec M. Harper et ses chefs de cabinet. Le premier ministre avait réquisitionné dernièrement certains dossiers d'affaires étrangères, comme la défense de la souveraineté de l'Ukraine, la série de sanctions imposées à la Russie ou les dénonciations du groupe armé État islamique. Mais, en coulisses, on insiste pour dire que le ministre est un « joueur d'équipe » et qu'il savait très bien qu'il fallait parfois céder la parole.

M. Baird et son équipe croyaient eux-mêmes avoir plus de temps avant d'annoncer la décision plus tard cette semaine, a appris *Le Devoir*. Mais les conversations du ministre avec ses proches ont été ébruitées.

Le ministre y réfléchissait discrètement depuis le décès de l'ancien ministre des Finances, Jim Flaherty, il y a un an, a expliqué un proche collaborateur. M. Baird a pris sa décision finale « dans les dix derniers jours ». Il ira désormais travailler dans le secteur privé. Son prochain emploi n'a pas été précisé. L'un de ses proches exclut un retour au fédéral pour briguer

un jour la direction conservatrice.

Qui lui succédera ?

M. Harper devrait annoncer le remplaçant de M. Baird dans les prochains jours. Quelques noms circulaient mardi : Peter MacKay (ministre de la Justice), Tony Clement (Conseil du trésor), Rona Ambrose (Santé) ou Ed Fast. Ce dernier est cependant unilingue anglophone. Jason Kenney (Emploi) a aussi été évoqué. « Je suis prêt à servir le gouvernement et les Canadiens dans n'importe quel rôle qui me sera confié », s'est-il contenté d'affirmer mardi. Le ministre James Moore, de son côté, s'est dit déjà « plus qu'occupé » à l'Industrie.

Les collègues de M. Baird et ses adversaires de l'opposition ont tous salué ses années de service public et son côté batailleur mais aussi moqueur. « Aussi passionné soit-il, aussi partisan puisse-t-il être — et il peut l'être —, il est aussi quelqu'un capable de tendre la main. Il comprend l'importance d'accomplir des choses », a commenté le porte-parole du NPD pour les affaires étrangères, Paul Dewar. Le libéral Marc Garneau a noté que la passion de M. Baird « ne s'est jamais atténuée » et qu'il avait encore « l'étincelle dans les yeux ».

Le Devoir

ACTUALITÉS

Hamza Chaoui réplique au maire Coderre

Le membre fondateur du Centre Ashabeb, Hamza Chaoui, a rejeté les allégations voulant qu'il soit un agent de radicalisation des jeunes. Exigeant des excuses de la part de Denis Coderre et du maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Réal Ménard, l'imam envisage la possibilité d'intenter des poursuites judiciaires.

Hamza Chaoui a répliqué aux propos des maires Coderre et Ménard, dans un communiqué publié sur sa page Facebook mardi matin. Il s'est plaint d'avoir fait l'objet d'une « campagne de diabolisation » au cours de la dernière semaine.

Il assure qu'il n'est pas un agent de radicalisation, contrairement à ce qu'a affirmé le maire Coderre, et qu'il n'a jamais appelé à la haine ou à la violence contre un groupe identifié dans ses prêches ou dans ses cours.

Propos controversés

À propos de déclarations sur les femmes et les homosexuels qui ont pu choquer et qu'ont rapportées les médias, Hamza Chaoui estime avoir été cité hors contexte. Il affirme qu'il encourage les jeunes à s'intégrer à la société québécoise, à respecter les lois, à rejeter la violence et à terminer leurs études universitaires.

«Le Centre Ashabeb et l'imam Hamza Chaoui étudient toutes les avenues juridiques qui s'offrent à eux et se réservent le droit de poursuivre les deux maires et les ministres qui ont sérieusement terni leur réputation et contourné les règlements en vigueur pour les empêcher de jouir de leurs droits fondamentaux protégés par les chartes québécoise et canadienne», a indiqué le Centre Ashabeb dans son communiqué.

«Sécurité publique Samedie, la Ville de Montréal a annoncé sa décision de ne pas octroyer un certificat d'occupation au centre communautaire Ashabeb, dans l'est de la ville, parce que celui-ci comptait y accueillir des activités religieuses dans un secteur de la ville où le zonage l'interdit. Questionné sur la possibilité de recours judiciaires, le maire Coderre avait affirmé que la Ville était prête à toute éventualité.

Lundi matin, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté un avis de motion afin de modifier le règlement d'urbanisme de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin d'y préciser la définition de ce qu'est un centre communautaire pour y exclure les activités à caractère religieux.

En entrevue à Radio-Canada mardi matin, le maire Coderre a répété que la décision de la Ville reposait sur une question de sécurité publique. «Il [l'imam Chaoui] a droit de dire ce qu'il veut, mais si ça touche l'ordre public et la sécurité publique, il y a la Loi sur les cités et villes qui est claire et il y a des règlements d'urbanisme qui peuvent être implantés en conséquence. C'est ce que mon collègue [Réal Ménard] a fait», a-t-il expliqué.

La Presse canadienne

SOMMET DE L'OACI

Suivre les vols commerciaux toutes les 15 minutes

Le directeur général de l'Agence de l'aviation civile de la Malaisie a réclamé des changements à la suite des deux grandes tragédies ayant impliqué la principale compagnie aérienne de son pays.

Prenant la parole à l'occasion d'une rencontre de l'Organisation de l'aviation civile internationale, à Montréal, Azharuddin Abdul Rahman a affirmé qu'il était inacceptable qu'un avion puisse tout simplement disparaître et que les autorités soient incapables de récupérer les enregistrements de vol.

La Malaisie a déclaré, la semaine dernière, plus de 10 mois après la tragédie, que la disparition mystérieuse du vol MH370 a été un «accident» qui a coûté la vie aux 239 personnes qui étaient à bord de l'appareil.

M. Rahman souhaite qu'on

puisse mettre au point le plus rapidement possible un système de géolocalisation en temps réel des vols commerciaux. Il aimerait également que les balises de localisation sous-marine installées dans les enregistrements de vol puissent émettre pendant une plus longue période.

Rappelant que la convention de Chicago signée en 1944 avait formellement interdit l'utilisation d'armes contre un avion civil, M. Rahman a demandé que les responsables de la tragédie du vol MH17 de la Malaysia Airlines, abattu par un missile sol-air en juillet 2014, soient poursuivis en justice.

Le nombre d'accidents aériens a chuté d'environ 7% en 2014. On a compté 2,7 incidents par million de vols.

La Presse canadienne

MONTRÉAL

Plaidoyer en faveur de passages à niveau

JEANNE CORRIVEAU

Alors qu'elle contestait un constat d'infraction de 146\$ reçu pour avoir circulé à pied près des rails du Canadien Pacifique (CP), Nathalie Casemajor s'est livrée mardi, devant la cour, à un plaidoyer en faveur de l'aménagement d'un passage à niveau sur les voies ferrées qui séparent le Plateau-Mont-Royal et Rosemont-La Petite-Patrie.

Le 26 février 2011, Nathalie Casemajor, une résidente du Plateau-Mont-Royal, s'est fait intercepter par un policier du Canadien Pacifique qui lui a remis un constat d'infraction de 146\$.

Devant Louis Duguay, juge de la Cour du Québec, Nathalie Casemajor a plaidé qu'elle avait une «excuse légitime» pour s'être retrouvée sur le terrain du CP dans le secteur du Mile-End. Comme de nombreux citoyens, elle préfère traverser les voies ferrées, même si le CP l'interdit, plutôt que d'emprunter le viaduc de la rue Saint-Denis, qui, en plus de lui imposer un détour d'une vingtaine de minutes, lui inspire un sentiment d'insécurité. C'est d'ailleurs sous le viaduc Saint-Denis que la cycliste Mathilde Blais a perdu la vie, a-t-elle rappelé.

M^{me} Casemajor, qui a cofondé le Collectif pour les passages à niveau, a fait valoir qu'il n'était pas raisonnable de la part du CP d'obliger les citoyens à faire un détour de 900 mètres pour franchir une distance de 10 mètres. De nombreux citoyens du Plateau optent donc pour l'illégalité quand ils se rendent au métro Rosemont, a-t-elle dit.

Le jour où elle a reçu un constat d'infraction d'un policier



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

De nombreux citoyens préfèrent traverser les voies ferrées, même si le Canadien Pacifique l'interdit, plutôt que d'emprunter les viaducs, qui rallongent la route et inspirent un sentiment d'insécurité.

du CP, Nathalie Casemajor prenait des photos du site pour documenter un dossier visant à inciter les élus municipaux à réclamer du CP l'aménagement d'un passage à niveau — semblable à celui de Boucherville — afin que les piétons et les cyclistes puissent circuler de façon sécuritaire et légale entre le Plateau-Mont-Royal et Rosemont-La Petite-Patrie.

Deux policiers du CP sont d'ailleurs venus confirmer devant le tribunal que les clôtures qui bordent les voies ferrées étaient constamment endommagées par des piétons qui traversent les voies malgré l'interdiction. Les réparations sont éphémères, car dans les heures qui suivent, des brèches réapparaissent dans la clôture, ont-ils expliqué.

Une longue bataille

Cela fait des années que la Ville de Montréal tente de convaincre le CP d'aménager des passages à niveau, mais l'entreprise ferroviaire refuse net, invoquant des enjeux de sécurité. Malgré la menace de constats d'infraction, des centaines de citoyens continuent de traverser les rails chaque jour.

Appelé comme témoin, le conseiller du Mile-End, Richard Ryan, a expliqué au juge le concept de «ligne de désir», expression consacrée désignant le chemin que les piétons utilisent d'instinct pour se rendre du point A au point B, malgré les obstacles mis devant eux pour les en dissuader.

Un décompte effectué le 10 mai 2012, dans le cadre d'une étude réalisée pour le compte de la Ville, avait dé-

nombré le passage de 289 piétons et de 81 cyclistes entre 7 heures et 19 heures, a-t-il relaté. L'étude avait par ailleurs recommandé l'aménagement de six passages à niveau le long de la ligne du CP.

Le conseiller Ryan a rappelé que, en 2011, l'ex-directeur général de la Ville, Louis Roquet, avait fait une demande formelle auprès du CP, mais sans succès. Le litige est maintenant devant l'Office des transports du Canada, qui devra trancher.

Les audiences se poursuivront le 16 mars et la défense fera entendre deux témoins experts, soit le D^r Patrick Morency, médecin spécialisé en santé publique, et Jean Décarie, urbaniste à la retraite de la Ville de Montréal.

Le Devoir

Moreau se défend d'abandonner les régions

ISABELLE PORTER à Québec

Malgré le non-renouvellement du fonds dédié aux territoires dévitalisés, le ministre des Affaires municipales, Pierre Moreau, assure qu'il ne les laisse pas tomber.

Mardi, *Le Journal de Montréal* a révélé que le Fonds de soutien aux territoires dévitalisés (FSTD), doté de 55 millions de dollars sur neuf ans, ne serait pas renouvelé. Créée en 2005, cette enveloppe permettait de financer des initiatives de relance économique notamment.

Dans la région de Thetford Mines par exemple, il a permis de revitaliser le centre-ville de Disraeli, de financer des études stratégiques,

d'aménager des sentiers pédestres et d'ajouter de l'hébergement touristique.

L'enveloppe reçue dans ce secteur (857 000\$) a permis de financer 34 projets depuis 2010, selon la responsable du dossier à la Société de développement économique de la région (le CLD), Carole Mercier.

À la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui représente les villes de région, le président, Richard Lehoux, reconnaît que la fin du programme n'est pas vraiment une surprise, puisqu'il arrivait à échéance cette année. «On a travaillé pour le voir continuer, mais, dans le contexte, avec toutes les coupes, il a été mis sur la glace lui aussi.»

La nouvelle concernant le Fonds de soutien a eu d'autant

plus d'impact mardi qu'elle est survenue quelques jours après que le Conseil du patronat a suggéré de retirer l'aide aux territoires dévitalisés contenue dans un autre programme en développement durable. Cette proposition avait par ailleurs été dénoncée par le ministre Pierre Moreau.

Mardi, le Parti québécois a accusé le gouvernement d'opérer «un saccage» dans les régions, associant la fin du FSTD à l'abolition des CRE (Conférence régionale des élus), les coupes dans les CLD (Centre local de développement) et les compressions de 300 millions de dollars imposées dans le pacte fiscal transitoire.

Le ministre a réagi en après-midi par communiqué en réitérant «sa volonté de soutenir les

municipalités dévitalisées». Il a dit qu'on se méprenait sur ses «intentions» et que les régions recevraient de l'aide via de nouveaux canaux, tels les programmes d'infrastructure et le nouveau Fonds de développement des territoires.

Or le temps presse, selon le président de la FQM, Richard Lehoux, qui réclame un «signal clair et rapide» montrant que les régions sont soutenues. M. Lehoux profite d'ailleurs des consultations prébudgétaires pour réclamer l'injection de nouveaux fonds dans le prochain budget Léitau au printemps. Interrogé sur ce point précis, l'attaché de presse du ministre s'est refusé à tout commentaire.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis est donné selon l'Article 795 du Code Civil du Québec que Denise Samson Demers, résidant au 235 rue du Dauphiné, St-Lambert (Québec), est décédée le 28 octobre 2014. L'inventaire des biens est détenu au bureau du Groupe de gestion privée Scotia (Trust Scotia) situés au 1002, Serbrooke ouest, bureau 540, Montréal (Québec), H3A 3L6 pour fins de consultation.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-237189-976 COUR SUPÉRIEURE NICOLE VALOIS Demanderesse ALAIN BERTRAND Défendeur

PAR ORDRE DU TRIBUNAL: La demanderesse avise le défendeur qu'elle a déposé au greffe de la Cour Supérieure, du district de Montréal, une requête en annulation de pension alimentaire. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur a été laissée à l'intention du défendeur, au greffe du tribunal, au Palais de justice de Montréal situé au 1, Notre-Dame Est, Montréal. Le défendeur est requis de produire une comparaison écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication au greffe du tribunal, au Palais de justice de Montréal. A défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre lui sans autre avis dès l'expiration de ce délai. Si le défendeur comparait, la requête en annulation d'une pension alimentaire sera présentée devant le tribunal le 19 mars 2015 à 9h00, en salle 2.17 du Palais de justice de Montréal, et le tribunal pourra, à cette date, procéder à l'audition de la cause. VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 28 janvier 2015 (s) ANNIE OUELLETTE GREFFIÈRE ADJOINTE Me Jean Roberge 4305, Autoroute des Laurentides, Laval (Québec) H7L 5W5 PROCUREUR DE LA DEMANDE

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS (Article 102(4)) DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE: 9118-5256 Québec Inc. 7-3285, boul. Gaétan-Boucher, Longueuil, DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

Avis est par les présentes donné que la faillite de 9118-5256 Québec Inc. est survenue le 27^e jour de janvier 2015 et que Ginsberg, Gingras & Associés inc. a été nommée syndic à l'actif de la faillite par le Séquestre Officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou sous réserve de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.

La première assemblée des créanciers de la faillite sera tenue le 16 février 2015 à 11h00 au bureau de la séquestre officiel situé au 1155, rue Metcalfe, bureau 1071, Montréal, Québec.

Signé à St-Jérôme, ce 30^e jour de janvier 2015.

TANIA DAHER, CIRP, Syndic 55, rue Castonguay, local 101 Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2H9 Téléphone (450) 432-3563 Sans frais : (877) 356-3563 Télécopieur (450) 432-6358

GATINEAU • MONTRÉAL • OTTAWA VERDUN • QUÉBEC • RIMOUSKI • ST-JÉRÔME

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Communauté métropolitaine de Montréal AVIS PUBLIC SÉANCES PUBLIQUES DE CONSULTATION SUR LE SUIVI DE L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MÉTROPOLITAINE SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

La Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal tiendra des séances publiques de consultation concernant le suivi de l'application de la réglementation métropolitaine sur l'assainissement des eaux aux dates et aux heures suivantes:

Le mardi 10 février 2015 de 10 h 30 à 12 h 00

Le mardi 10 février 2015 de 13 h 30 à 16 h 00

Le vendredi 13 février 2015 de 10 h 00 à 12 h 00

Ces séances se tiendront au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal. La Commission entendra les intervenants ayant déposé un mémoire et manifesté leur intention de le présenter. De même, la Commission entendra les intervenants ayant exprimé dans le délai fixé le souhait d'émettre leurs commentaires de façon verbale.

Toute autre personne pourra s'inscrire dans les 15 minutes précédant une séance publique pour être entendue par la Commission lors de la période d'interventions qui se tiendra à la fin de la séance. L'information concernant cette consultation peut être obtenue en contactant le Service de l'environnement de la Communauté au numéro 514 350-2591.

Le secrétaire de la Communauté, Claude Séguin, avocat

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard. Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340 Courriel: avisdev@ledevoir.com Sur Internet: www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA FAILLITE Dans l'affaire de la faillite de: 9207-6348 QUÉBEC INC. Avis est par les présentes donné que la faillite de 9207-6348 QUÉBEC INC., société légalement constituée selon la Loi et ayant fait affaires au 172, rue Dorion, dans la ville de St-Eustache (Québec), est survenue le 27^e jour de janvier 2015 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16^e jour de février 2015 à 11h00, au bureau du syndic situé au 1435, rue St-Alexandre, bureau 900 à Montréal (Québec). Fait à Montréal, ce 2^e jour de février 2015. André Allard, CPA, CA, syndic Responsables désignés André Allard & Associés Inc. 1435, rue St-Alexandre, #900 Montréal (QC) H3A 2G4 Tél.: (514) 282-6767 Téléc.: (514) 282-6776

QTMG HUISSIERS DE JUSTICE 750-22-006101-145 COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL dem. c. 4488156 CANADA INC. déf. Vente par huissier le 17 février 2015 à 12h30 au 3280 des Quatre-Saisons, St-Hubert (Québec) Remorque Idéal Cargo fermée, etc. tels quels. ARGENT COMPANT, CHEQUE VISÉ, S. Trudel QTMG, Huissiers de justice (514-257-8000)

QTMG HUISSIERS DE JUSTICE 700-22-030608-144-700-22-031732-141 COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL dem. c. 7966768 CANADA INC. déf. Vente par huissier le 17 février 2015 à 10h00 a u 5964 Alexandre, Brossard (Québec) Honda Civic, Camionnette Ford E250, etc. tels quels. ARGENT COMPANT, CHEQUE VISÉ, S. Trudel QTMG, Huissiers de justice (514-257-8000)

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (paragraphe 102(4) de la Loi) Dans l'affaire de la faillite de: 2644-6286 QUÉBEC INC., 386, Place de L'Épervière, Ste-Julie, Québec, J3E 2W1, Canada, est survenue le 19^e jour de janvier 2015, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9^e jour de février 2015 à 9:00 heures, au Bureau du syndic - Montréal, 1290, rue St-Denis, bureau 802, Montréal, Québec. Daté à Montréal, Québec 23^e jour de janvier 2015. Guylaine Houle, Syndic PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC., Syndic 1290, rue Saint-Denis Bureau 802 Montréal (QC) H2X 3J7 Tél.: (514) 282-8667 Téléc.: (514) 282-8667

ACTUALITÉS

RÉFORMES BARRETTE

Transparence et collaboration, demande le Collège des médecins

AMÉLIE
DAOUST-BOISVERT

Le Collège des médecins presse le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, de dévoiler l'ensemble des réformes qu'il envisage pour le réseau de la santé. En conférence de presse mardi, l'ordre professionnel a demandé à Québec de faire preuve de transparence, sans quoi le système de santé et les patients risquent d'en subir les conséquences.

« On veut connaître tous les éléments du casse-tête, car c'est dans les détails que se trouve le diable, dit le secrétaire du Collège, le Dr Yves Robert. S'il y a un plan, on doit le connaître. S'il n'y en a pas, on est d'autant plus inquiets. » Concrètement, les détails des projets de loi 10 et 20 ne seront connus qu'une fois les règlements rendus publics. De plus, d'autres projets de loi pourraient être déposés sous peu. Dans ce contexte, seul le ministre de la Santé possède un véritable portrait d'ensemble, déplore le Collège.

« Le diagnostic [sur l'accessibilité difficile] reste excellent. Mais il faut avoir un objectif commun et s'asseoir, ce n'est pas par un comportement guerrier qu'on va régler le problème », renchérit le président, le Dr Charles Bernard, déplorant le climat d'affrontement actuel.

Le traitement-choc des projets de loi 10, 20 et 28 comporte de grands risques d'échec, ajoute-t-il. « L'échéan-

cier imposé est très serré, écrit le Collège dans un document rendu public mardi. Les risques de dérapage sont grands », et le Collège s'inquiète, dans ce contexte, pour la « qualité et la sécurité des soins ».

Prenant l'exemple du Dossier santé Québec (DSQ), qui tarde toujours à être implanté partout, le Dr Bernard reproche au gouvernement de « faire une réforme majeure sans réaliser ce qui se trouve déjà sur le feu ».

« Quand on tire sur une ficelle, on peut avoir des effets inattendus et pervers parce que le système de santé est complexe, ajoute-t-il. Je ne peux pas prévoir les effets du projet de loi 20 sur l'accès, car je ne connais pas les règlements. »

Le CMQ, qui se félicite d'avoir collaboré à un plus grand partage des responsabilités avec les autres professionnels de la santé, est même prêt à accélérer la cadence en ce sens si nécessaire.

Les médecins doivent assumer une partie du blâme pour les problèmes d'accès, concède le Collège, mais la profession médicale « n'est pas l'unique responsable ». Il faut aussi pointer « des effets pervers de décisions gouvernementales, des mesures incitatives adoptées de bonne foi mais mal appliquées [...] et des problèmes d'organisation de services ou des directives bureaucratiques mal planifiées ».

Le Devoir

PROJET DE LOI 10

L'opposition et le milieu de la santé s'insurgent contre un possible bâillon

KARL
RETTINO-PARAZELLI

La perspective d'un projet de loi 10 adopté sous bâillon scandalise les partis d'opposition et la plupart des intervenants du milieu de la santé. Les uns et les autres jugent inacceptable que la réforme proposée soit adoptée dans l'urgence, en contournant le processus démocratique. Prudent, le gouvernement refuse d'ouvrir son jeu, mais déplore ouvertement la lenteur des travaux effectués en commission parlementaire.

Mardi, ni le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, ni le premier ministre, Philippe Couillard, n'ont voulu confirmer les informations voulant que le projet de loi 10, qui prévoit une réforme en profondeur du réseau de la santé, soit adopté dès vendredi, c'est-à-dire avant la rentrée parlementaire prévue mardi prochain.

« Je vois la commission parlementaire se poursuivre. On la suit avec attention. [...] On supprime un niveau intermédiaire de gestion pour redonner de l'argent pour les soins aux patients. Je n'ai pas d'autres commentaires pour l'instant », a dit M. Couillard, n'excluant aucune option.

Le ministre Barrette reproche depuis des semaines à l'opposition péquiste de ralentir l'étude du projet de loi et en a rajouté mardi. « Je considère qu'on fait du surplage, a-t-il dit lors d'un d'impromptu de presse. On est rendu à plus de 70 heures de débat parlementaire et on est rendu à l'article 4 [sur 165]. »

Le ministre souhaite mettre



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre Gaétan Barrette reproche depuis des semaines à l'opposition péquiste de ralentir l'étude du projet de loi.

en œuvre sa réforme le 1^{er} avril et espère réaliser des économies de 220 millions de dollars grâce à l'abolition de centaines de postes de cadres et la diminution du nombre d'établissements dans le réseau.

L'adoption du projet de loi 10 est par ailleurs importante pour le gouvernement puisqu'elle doit précéder celle du projet de loi 20. Celui-ci prévoit notamment l'imposition de quotas de patients aux médecins de famille.

Manœuvre dénoncée

L'opposition péquiste accuse le ministre Barrette de vouloir mettre fin aux débats pour imposer ses idées. Selon la porte-

parole du Parti québécois en matière de santé, Diane Lamarre, M. Barrette se trompe de cible. « Il passe des demi-heures à vilipender notre façon de poser les questions ou la nature de la question. On veut des réponses. On veut des réponses au nom de la population », a-t-elle fait valoir.

Du côté de la Coalition avenir Québec, le député François Paradis s'interroge sur les façons de faire du PQ, mais dénonce malgré tout le gouvernement Couillard. « On n'est assurément pas dans un processus démocratique, d'autant plus qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire », a-t-il affirmé. « Le projet de loi 10 aura

trop de répercussions sur les 270 000 employés du réseau de la santé pour qu'on puisse l'adopter sans débat de fond », a ajouté la porte-parole parlementaire de Québec solidaire (QS), Françoise David.

Au sein du milieu de la santé, l'indignation est quasi généralisée. « Est-ce que ce sera dorénavant la façon de fonctionner de ce gouvernement? », s'est demandé le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, Louis Godin. « C'est excessivement préoccupant. »

La Fédération des médecins spécialistes du Québec s'est gardée de commenter les rumeurs, mais sa présidente, Diane Francœur, ne s'est pas dite surprise par la manœuvre envisagée par les libéraux. « Imposer semble être leur mot d'ordre », a-t-elle noté.

Le Collège des médecins se demande quant à lui si les réformes « à la pièce » du gouvernement sont guidées par un « plan d'ensemble ». « S'il existe, il y aurait un intérêt pour tout le monde de le connaître pour savoir où on s'en va. [...] S'il n'existe pas, on est encore plus inquiets parce qu'on ne sait pas dans quoi ça s'inscrit », a indiqué son président-directeur général, Charles Bernard.

Le son de cloche est quelque peu différent du côté de l'Association des cadres supérieurs de la santé et des services sociaux, qui constate que « le réseau public s'essouffe dangereusement ». « Les moins longtemps on restera dans l'ignorance, le mieux ce sera pour tous », a déclaré la directrice générale, Carole Trempe.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

Pratique sur la procréation assistée

En ce qui concerne la procréation médicalement assistée (PMA), le gouvernement fait l'erreur de se mêler de trop près des normes de meilleure pratique médicale, une compétence qui relève du Collège des médecins. Le projet de loi 20, en plus de mettre fin à la couverture publique universelle, réglemente l'accès.

« Les normes de pratiques devaient être laissées au Collège », tranche son secrétaire, le Dr Yves Robert. Il craint par exemple que le projet de loi, qui favorise l'utilisation de la stimulation ovarienne avant la fécondation *in vitro*, n'entraîne une recrudescence des grossesses multiples qu'on a

justement réussi à diminuer. « Il y a risque de conflit juridique et déontologique, avertit-il. La technologie est en évolution constante et on ne peut changer une loi constamment pour s'y ajuster. »

Le CMQ adoptera, probablement au printemps, un guide de pratique sur la procréation assistée. Aussi, alors que Québec n'a jamais mis un tel outil en place, le Collège, en collaboration avec les cliniques de fertilité, mettra un registre en place. Ce registre permettra de surveiller les activités de procréation assistée et leurs impacts sur les mères et les enfants issus de ces techniques.

Le NPD devra rembourser 2,7 millions

Soixante-huit députés du Nouveau Parti démocratique (NPD) devront rembourser 2,7 millions de dollars à titre de dépenses personnelles pour avoir utilisé des fonds publics de manière inappropriée, a indiqué le Bureau de régulation interne de la Chambre des communes, mardi, par voie de communiqué. Le Bureau a conclu en août que certains députés du NPD ont incorrectement utilisé leur budget parlementaire pour payer les salaires d'employés ayant travaillé dans des « bureaux satellites » situés à l'extérieur d'Ottawa. Le montant à rembourser n'avait pas été précisé. Le NPD s'est toujours défendu d'avoir agi illégalement, soulignant que les employés des bureaux régionaux n'ont fait que du travail parlementaire. Le parti n'a pas réagi mardi soir.

Le Devoir

La STM offrira la recharge à domicile de la carte OPUS

Dans le but de réduire les files d'attente qui se multiplient devant ses guichets au début de chaque mois, la Société de transport de Montréal (STM) permettra prochainement aux usagers de recharger leur carte OPUS à la maison, à partir de leur ordinateur personnel. Un projet-pilote a déjà donné « de bons résultats » l'an dernier, a indiqué mardi le président de la STM, Philippe Schnobb, sur les ondes d'ICI Radio-Canada Première. D'ici l'été, des appareils permettant d'effectuer la recharge mensuelle seront mis en vente. Ils seront offerts à un coût maximal de 15 \$ et livrés par la poste, a précisé M. Schnobb. La STM souhaite effectuer davantage de tests avant de procéder au déploiement du système à grande échelle.

Le Devoir

PORTES OUVERTES UNIVERSITÉ LAVAL • Samedi 7 février 2015 • 10 h à 16 h

Donateurs 2010-2015 • Coop Zone • Fondation Famille Choquette • Fondation J.A. DeSève • Fonds de bourses Marc-J.-Trudel de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation • Fonds Haïti - Soeurs de la Charité de Québec • Hydro-Québec • La Capitale groupe financier • La Fondation de l'Université Laval • L'Association des diplômés de l'Université Laval • L'Industrielle Alliance • Madame Charline Gilbert • Madame Esther Gilbert • Monsieur Marcel Bérubé • Monsieur Denis Brière • Monsieur François Côté • Monsieur Fernand Lalonde • Monsieur Louis Lavoie • Monsieur Jean-Guy Paquet • Monsieur Jean Raby • Monsieur Jacques Tanguay • Province du Canada Filles de Jésus • R. Howard Webster Foundation • Sentinel gestion immobilière • Sodexo • Succession Rose-Talbot • Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval • Telus

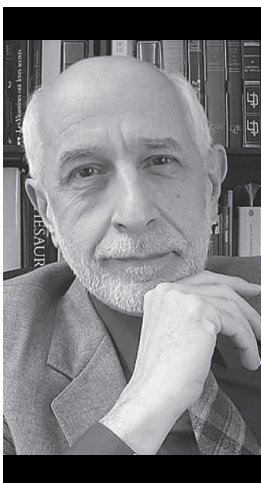
Le Programme de bourses de leadership et de développement durable: cinq ans déjà!

Boursiers 2010-2011 • Bertrand Alcindor • Valérie Allard • Louidger André • Daniel April • Wilfrid Azarce • Corentin Ouédja Batabe • Frédéric Beaulieu • Flavien Bekaka Leketbert • Mylène Benoit • Samuel Bernier-Lavigne • Maxime Bérubé • Alaitan Bati Kolossoum • Godefroid Bingani Kambya • Charles Boissoneault • Abbas Bouhebrez • Olivier Cantin • Joanie Châteauevert • Marilyse Cournoyer • Stephanie Delli Colli • Bethany Deshpande • Nafi Dicko-Raynaud • Julien Domingue • Francis Donati-Daoust • Marc-Emmanuel Dorcin • Amélie Dorval • Jean-Michel Dussault • Roxane Fortin Lecomte • Louis Frenette-Nolin • François Olivier Gagnon-Hébert • Patrick Giguère • Pierre-Olivier Girard • Élisabeth Gouin • Sophie Jalbert • Jean-Philippe Laliberté • Gabriel Marcoux-Chabot • Koua Médard Bouazi • André Menezes • Zana Yaya Ouattara • Michael Paquette • Vincent Picher-Martel • Anna-Christine Poulin • Maxime Poulin • Gabrielle Pratte • Bruno Prud'homme • Lizam Faravololina Rakotavao Raketakandriana • Alexandre Ruel-Bourassa • Marie-Pier St-Laurent • Karine Trépanier • Mathieu Turcotte • Valérie Turmel • **Boursiers 2011-2012** • Louidger André • Wilfrid Azarce • Arash Bahremand • Demba Balde • Olivia Beaulieu-Denaud • Tommy Bélsis • Victor Alexandre Béliveau-Beaulac • Mbea Bell • François Bernard-Sévin • Étienne Bernier-Côté • Alexandra Boillard • Andréanne Boleau Thibault • Catherine Bolduc Parent • Geoffroy Boucher • Sarah Boudreau Turpin • Anne-Julie Bussières-Cloutier • Paul-Antoine Cardin • Simon Carrothers • Estiven Castillo-Redondo • Sarah Chahine • Aurélie Charpentier • Jessica Cloutier • Manuela Cortez • Mathieu Covey • Malthé Cyr-Morin • Arnaud Desbiens • Crystal Deschambault • Marc • Maxime Dubois • Maude Marie Isa Duchemin • David Gallant • Simon Gauthier Brochu • Valérie Hache • Régine Jean • Toshinori Kawaguchi • Maryan Lacasse Lemieux-Legendre • Ariane Lessard • Roxanne Létourneau Martin-Fortier • Naïssa Panga • Anne Pelletier • Simon Proulx • Sophie Robichaud • François Robitaille • Alexander Skinner • Sylviane St-Louis • Maude Jacob • Julie Verret-Chalfour • Magalie Vézina • Philippe Voghel-Sarah Allard-Lamontagne • Fred M. Amouzou-Akue • Jade Kim Beltran • Gabrielle Bergeron • Marie-Eve Bernier • Amy Bernier-Desmarais • Amari Bitenyo • Émilie Carrier • Ariane Cayer • Laute Cenadin • Saif Nicholas Clermont • Karl Demers-Belanger • Andréa Dinavotai • Nafi Dicko-Raynaud • Widyn Dormeill • Laura Michel Dussault • Soukaina Essé • Mame Ndieme Faye • Pierre-Louis Gagnon • Maria Belen Gallardo Rivas • Arnaud Fabrice Goue • Jordan Grigor • Ndeye Gninge Halimatou Ousmane Issoufou • Jordane Labrie • Mathieu Dominique Lambert • Cassandra Lambert-Pellerin • Jérémie Label • Marie Line Leblanc • Séverine Leclerc • Lokonon • Olivier Jannini • Elyse Jobin • Josianne Lavoie-Louisier • Paul Gerald Louisier • Andréanne Lupien • Maltais • Stéphanie Maltais • Jeanne Sophie Martin • Tidiane Ndiaye • Anselme Nirere • Charles-Olivier Pellicano • Maxime Pharend • Joanie Plamondon • Camille Provencher • Pascale Saindon • Tatiana Morel Samo Carine Singh • Katherine Tanaka • Thierry Ghislain A. Thibault-Berrier • Thi Can Tho Pham • Marilyne Tremblay Stéphanie Verriest • Anne-Marie Vézina • Marie Vézina • Alejandro Aguilar-Beauregard • Fred M. Amouzou-Akue • Aziza Catherine Bélanger-Paquet • Laurence Bissonnet • Arnaud Blanquaert • Elise Bouchard • Valeriane Champagne-Saint-Arnaud • Jeanne Couture • Natasha Dargis • Frantz Desroches • Sarani Diatta • Yao Louis-Hervé Dibi • Dinh Nguyen Minh Doan • Maxime Drolet • Anais Gaada • François Olivier Gagnon-Hébert • Étienne Gauthier • Alexandre Genois • Esther Gilbert • Jean-Philippe Gouin • Xavier Hegestweiller • Grégoire Ilvuro M'Pal • Aleck Joly • Vladimir Joseph • Deepak Kumar Jha • Samuel Labbé • Myriam Labelle • Méryem Labidi • Charlotte Lafleur • Frédéric Lafond • Marc-Antoine Langevin • Alexandra Lapointe • Frédérique Latraverse • Audrey Ann Lavoie • Pierre-André Lebauf • Anne-Sophie Lecomte • Lisa Lefevre • Laurence Letarte • Dominic Lizée-Prune • Xavier Lyonnais • Annie Laurence Mapondu • Antoine Maranda • Gabriel Marcoux-Chabot • Nicolas Morin • Ali Mahmoodi Mottlagh • Ousmane Ndiaye • Sylvie Nicolas • Jérôme Claude Ntibazaza Nigene • Francis Ouellet • Mélissa Paradis • Jean Renaud Pierre Louis • Simon Philibert • Nadia Picot • Guilherme Pineschi de Mello • Sébastien Poirier • Debbay Quevillon Charbonneau • Marion Racine • Marie-Laurence Rancourt • Arielle Roy-Petticlerc • Nasha Saint-Fleur • Audrey Samson • Alexandre Saulnier-Marceau • Virginie Savard • Laurie St-Onge Destille • Édouard Olivier Tagakou Tsinkou • Harenna Patricia Tahiridray • Madina Tall • Thierry Ghislain A. Tapsoba • Éric Tchindongo • Julia Tétraut-Provencher • Sarah-Anne Têtu • Eve Thibault • Yaovi Djivéno Tomety • Davoud Torkamaneh • Martine Toussaint • Simon-Claude Toutant • Alex Tremblay • Marianne Tremblay • Vincent Tremblay • Cynthia Turcotte • Béatrice Turcotte-Ouellet • Félix Vailllette • Louis Villeneuve • **Boursiers 2014-2015** • Thibus Agbahoungbata • Rose Esther Alce • Andry Antenaina Andrianjanaka • Mathieu Arvaisais • Sara Imane Atif • Wilfrid Azarce • Marie Baron • Jean-René Beauchemin • Marie Beaudin • Anne-Julie Beaulieu • Simon Beaulieu • François Bédard • Victor Bélanger-Garnier • Elza Beldor • David Bergeron • Catherine Bonneau • Joanie Brochette • Méline Cardinal-Bradette • Virginie Chantal-Bossut • Léa Clermont-Dion • Laury Coderre • Laurence Côté • Gabriel Cyr • François Coulombe • Sarah Desaulniers • Maggy Desrochers • Sizwe Dhlamini • Tamsir Ousmane Diagne • Anabelle Dubé • Samuel Dutil-Belley • Stefan Edberg Finisse • Samuel C. Fleury • Fabiola Forteza • Stéphanie Fortier Pereira • Luca Fortin • Steven Fortin • Carl Julian Fortunat • Jane Gagné • Cindy Gagnon • Charlotte Gagnon-Ferembach • Raphaël Gagnon-Paradis • Marie-Andrée Godin • Margaux Gourd • Anik Guay • Blaise Kuate Kanga • Suzy Stephanie Kemayou • Ghita Kettani • Fariba Khodayar • Josiane Langlois • Jean-Samuel Lapointe • Simon Lavroie • Elliot-Anthony Lawless • Anne Shirley LeBel • Alexandre Leclerc • Elodie Leclerc • Tanya Lécuyer • Marianne Legault • Geneviève Lemieux • Olivier Lemieux • Marie-Philippe Lévesque • Felix Marinho • Sarah-Jane Marois • Erick Matezo-Ngoma • Marie-Christine Mathieu • Carl Mayotte • Thomas Michaud-Baeyens • Vincent Michaud-Belleau • Clara Morissette-Boileau • Adam Moussa • Lány Painchaud • Andrea Panagakis • Anne Payer • Marc-André Pellerin • Sarah Pelletier-de Rico • Hubert Pelletier-Picard • Julie Picard • André-Anne Plourde • Guillaume Plourde • Caroline Pomerleau • Émilie Potvin • Laurence Pouliot • Camille Provençal-Aubé • Stéphanie Renaud • Maude Rodrigue • Jessica Ruel-Laliberté • Anned-Linz Senadin • Frieda Shyngou • Laurence St-Jean • Émilie St-Pierre Demers • Clara St-Pierre Lamy • Théodore Takou • Camille Thériault-Marois • Camille Tougas • Simon-Pierre Tremblay • Marie-Pier B. Tremblay • Gabrielle Turcotte • Isabelle Turcotte • Diane Tuysimire • Marie-Michèle Vachon • Mamadou Yauck • Claudelle Yougang • Sabrina Zouaghi

1 programme unique au Canada
27 donateurs visionnaires
437 étudiants inspirants
34 pays représentés
1 société qui grandit

Boursiers 2013-2014 • Djedje Sylvain Agnero • Diego Amri • Daniel April • David-Roy Banville • Pasquale Basso Trujillo • Delice • Geneviève Derome • Marilu Des Roberts • Jean Junior Desrosiers • Geneviève Desroches • Sarani Diatta • Yao Louis-Hervé Dibi • Dinh Nguyen Minh Doan • Maxime Drolet • Anais Gaada • François Olivier Gagnon-Hébert • Étienne Gauthier • Alexandre Genois • Esther Gilbert • Jean-Philippe Gouin • Xavier Hegestweiller • Grégoire Ilvuro M'Pal • Aleck Joly • Vladimir Joseph • Deepak Kumar Jha • Samuel Labbé • Myriam Labelle • Méryem Labidi • Charlotte Lafleur • Frédéric Lafond • Marc-Antoine Langevin • Alexandra Lapointe • Frédérique Latraverse • Audrey Ann Lavoie • Pierre-André Lebauf • Anne-Sophie Lecomte • Lisa Lefevre • Laurence Letarte • Dominic Lizée-Prune • Xavier Lyonnais • Annie Laurence Mapondu • Antoine Maranda • Gabriel Marcoux-Chabot • Nicolas Morin • Ali Mahmoodi Mottlagh • Ousmane Ndiaye • Sylvie Nicolas • Jérôme Claude Ntibazaza Nigene • Francis Ouellet • Mélissa Paradis • Jean Renaud Pierre Louis • Simon Philibert • Nadia Picot • Guilherme Pineschi de Mello • Sébastien Poirier • Debbay Quevillon Charbonneau • Marion Racine • Marie-Laurence Rancourt • Arielle Roy-Petticlerc • Nasha Saint-Fleur • Audrey Samson • Alexandre Saulnier-Marceau • Virginie Savard • Laurie St-Onge Destille • Édouard Olivier Tagakou Tsinkou • Harenna Patricia Tahiridray • Madina Tall • Thierry Ghislain A. Tapsoba • Éric Tchindongo • Julia Tétraut-Provencher • Sarah-Anne Têtu • Eve Thibault • Yaovi Djivéno Tomety • Davoud Torkamaneh • Martine Toussaint • Simon-Claude Toutant • Alex Tremblay • Marianne Tremblay • Vincent Tremblay • Cynthia Turcotte • Béatrice Turcotte-Ouellet • Félix Vailllette • Louis Villeneuve • **Boursiers 2014-2015** • Thibus Agbahoungbata • Rose Esther Alce • Andry Antenaina Andrianjanaka • Mathieu Arvaisais • Sara Imane Atif • Wilfrid Azarce • Marie Baron • Jean-René Beauchemin • Marie Beaudin • Anne-Julie Beaulieu • Simon Beaulieu • François Bédard • Victor Bélanger-Garnier • Elza Beldor • David Bergeron • Catherine Bonneau • Joanie Brochette • Méline Cardinal-Bradette • Virginie Chantal-Bossut • Léa Clermont-Dion • Laury Coderre • Laurence Côté • Gabriel Cyr • François Coulombe • Sarah Desaulniers • Maggy Desrochers • Sizwe Dhlamini • Tamsir Ousmane Diagne • Anabelle Dubé • Samuel Dutil-Belley • Stefan Edberg Finisse • Samuel C. Fleury • Fabiola Forteza • Stéphanie Fortier Pereira • Luca Fortin • Steven Fortin • Carl Julian Fortunat • Jane Gagné • Cindy Gagnon • Charlotte Gagnon-Ferembach • Raphaël Gagnon-Paradis • Marie-Andrée Godin • Margaux Gourd • Anik Guay • Blaise Kuate Kanga • Suzy Stephanie Kemayou • Ghita Kettani • Fariba Khodayar • Josiane Langlois • Jean-Samuel Lapointe • Simon Lavroie • Elliot-Anthony Lawless • Anne Shirley LeBel • Alexandre Leclerc • Elodie Leclerc • Tanya Lécuyer • Marianne Legault • Geneviève Lemieux • Olivier Lemieux • Marie-Philippe Lévesque • Felix Marinho • Sarah-Jane Marois • Erick Matezo-Ngoma • Marie-Christine Mathieu • Carl Mayotte • Thomas Michaud-Baeyens • Vincent Michaud-Belleau • Clara Morissette-Boileau • Adam Moussa • Lány Painchaud • Andrea Panagakis • Anne Payer • Marc-André Pellerin • Sarah Pelletier-de Rico • Hubert Pelletier-Picard • Julie Picard • André-Anne Plourde • Guillaume Plourde • Caroline Pomerleau • Émilie Potvin • Laurence Pouliot • Camille Provençal-Aubé • Stéphanie Renaud • Maude Rodrigue • Jessica Ruel-Laliberté • Anned-Linz Senadin • Frieda Shyngou • Laurence St-Jean • Émilie St-Pierre Demers • Clara St-Pierre Lamy • Théodore Takou • Camille Thériault-Marois • Camille Tougas • Simon-Pierre Tremblay • Marie-Pier B. Tremblay • Gabrielle Turcotte • Isabelle Turcotte • Diane Tuysimire • Marie-Michèle Vachon • Mamadou Yauck • Claudelle Yougang • Sabrina Zouaghi

ulaval.ca/PBLDD



Congédié ?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

ÉDITORIAL

CODERRE ET COUILLARD À L'INTERNATIONAL

Dur contraste

À Paris, lundi, après avoir rencontré le président français, Denis Coderre s'est recueilli sur les lieux des massacres de *Charlie Hebdo* et du magasin Hyper Cacher. Il a aussi annoncé la tenue d'un sommet, à Montréal, sur le «vivre-ensemble». Le maire de la métropole s'est comporté comme un premier ministre du Québec. Cela contraste avec Philippe Couillard, qui, en 10 mois, non seulement s'est montré peu habile sur la scène internationale, mais a cherché à ratatiner la présence du Québec.



ANTOINE ROBITAILLE

Après les attentats de *Charlie Hebdo*, «il était important pour nous de venir directement dire toute notre amitié et notre solidarité», a affirmé Denis Coderre, lundi, dans la capitale française. La visite du maire de Montréal met cruellement en relief l'absence de geste fort de la part du premier ministre Couillard. Notamment lors de la marche historique du 11 janvier, organisée en réplique aux terribles attentats. Le chef du gouvernement du Québec — lui-même un citoyen français — n'a pas daigné se rendre à Paris. Pis encore: quelques jours plus tard, il était en sol européen, à Londres, Davos... et Bruxelles! À moins d'une heure et demie en train de Paris, il n'a pas cru bon d'aller y exprimer la solidarité des Québécois (peut-être craignait-il d'aborder son sujet «préféré», la laïcité?). M. Coderre aura en quelque sorte sauvé l'honneur du Québec. Il faut l'en remercier.

On aurait dit que François Hollande, par ses manières extrêmement chaleureuses à l'égard du premier magistrat de Montréal, a voulu le souligner. Sous ses airs «faussement candides», le chef de l'État français «ne laisse rien au hasard», répètent les observateurs. En visite dans notre Dominion, en novembre, n'avait-il pas glissé le nom de Champlain dans son discours prononcé à Ottawa, alors que le gouvernement Harper comptait débaptiser le pont? M. Couillard, lui, s'était montré indifférent à cet outrage évident à l'histoire, dans la métropole. La décision «appartient au gouvernement fédéral», avait-il opiné!

Cette dernière phrase contient peut-être la cause de plusieurs carences et maladroites de Philippe Couillard: l'international, c'est, au fond, l'affaire d'Ottawa. Dans son discours inaugural du 21 mai, pourtant, il s'était bel et bien engagé à «développer les relations internationales du Québec en répétant [...] que ce qui est de compétence québécoise ici l'est aussi partout». Il avait souligné «la relation profonde, spéciale, qui nous lie à la République française».

Depuis huit mois, M. Couillard, en ces matières, se comporte plus comme un citoyen du monde que comme le premier représentant de la nation québécoise. Serait-il le premier premier ministre postnational du Québec? Jean Charest, lui, avait su utiliser les relations internationales pour se montrer nationaliste et un ardent promoteur de la relation privilégiée avec la France. À l'inverse, M. Couillard a froissé le gouvernement français en remettant en question de manière unilatérale, sans avertissement, un traité international (l'accord Québec-France sur les étudiants universitaires).

Au reste, M. Couillard a à son passif son discours unilingue en Islande, pour lequel il s'est justifié d'une manière inqualifiable: «Tout le monde sait que le Québec est francophone.» Non, justement. Et ce fait fondateur, le premier représentant du Québec devrait le rappeler partout.

Depuis son arrivée à la tête du gouvernement, le ministère des Relations internationales subit compressions sur compressions. Des bureaux et antennes du Québec à Moscou, Santiago et Taïpei — ouverts durant l'ère Charest — ont été fermés en juin. Tout le monde y goûte, dira-t-on. Mais, dans les officines gouvernementales, on a sérieusement songé à rétrograder le ministère au rang de secrétariat. La ministre St-Pierre a protesté, mais elle fut désavouée.

Souhaitons que l'exemple de M. Coderre et le souvenir de M. Charest donnent envie au gouvernement Couillard de cesser l'opération ratatiner.

JOHN BAIRD

L'alter ego de Harper

John Baird a surpris mardi en remettant sa démission comme ministre des Affaires étrangères. Surpris, parce qu'il était la voix la plus forte qui restait au sein du gouvernement de Stephen Harper depuis le départ de l'ancien ministre des Finances, Jim Flaherty. Surpris, aussi, du fait qu'il était sur le point d'obtenir la libération du journaliste canadien Mohamed Fahmy, emprisonné en Égypte depuis un an.

De tous les ministres qui se sont succédé à la tête des Affaires étrangères dans le gouvernement Harper, John Baird fut le plus ardent à mettre en œuvre le changement d'orientation de la politique étrangère canadienne. À son entrée en fonction à ce ministère en mai 2011, son premier geste fut de remplacer deux œuvres du peintre Alfred Pellan ornant le hall d'entrée de son ministère par une grande reproduction d'un portrait de la reine du Canada, Elisabeth II. Il signalait que les choses allaient être dites clairement et les vieilles habitudes, bousculées.

John Baird partageait sans réserve la vision politique de Stephen Harper. Depuis qu'il est premier ministre, celui-ci a fait de la politique étrangère son domaine réservé, le ministre des Affaires étrangères n'étant plus que le premier diplomate du gouvernement. En bon soldat, il accepta ce rôle, défendant avec une rare vigueur les idées de son patron sur toutes les tribunes et, s'il le fallait, dans la rue. Il y a quelques jours, on le voyait en Palestine affronter des manifestants contestant l'appui du Canada à Israël. Un appui sans failles. En 2013, il était à Kiev manifestant aux côtés des opposants au président ukrainien prorusse Viktor Ianoukovitch. Le premier ministre savait qu'il pouvait l'envoyer au front.

Le ministre démissionnaire n'est pas le premier titulaire des Affaires étrangères à avoir voulu jouer les activistes, à la différence toutefois que les autres préconisaient pour le Canada un rôle de pacificateur sur la scène internationale. Même Lawrence Cannon, qui l'a précédé à ce poste, était davantage colombe que faucon, ce que d'aucune façon Baird n'aura été. Il a d'emblée éloigné le Canada des Nations unies et pris le parti de suivre les États-Unis sans réserve, comme on le voit avec la participation du Canada à la coalition contre le groupe État islamique.

Le premier ministre regrettera sans doute le départ d'un ministre talentueux à quelques mois des élections. Il peut se consoler toutefois, sachant que John Baird a rempli sa mission aux Affaires étrangères. Ce ministère a été transformé durablement. Y ramener le portrait d'Elisabeth II n'était que le point de départ du ménage qu'il avait le mandat de réaliser.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

L'intégrisme économique

Le *Devoir* titrait récemment: «Couillard combattra la radicalisation. L'intégrisme n'est plus la cible de son gouvernement.» Il s'agit évidemment ici d'intégrisme religieux, dont M. Couillard a dit qu'il «fait partie des choix personnels de chacun». Toutefois, ces propos m'amènent à me demander si, en matière économique, le premier ministre n'a pas justement fait le choix de l'intégrisme, avec l'austérité en tout afin de ramener le déficit à zéro en un temps record, peu importe les coûts sociaux.

En effet, tout intégrisme, par son acharnement, son aveuglement parfois, à atteindre un objectif placé au-dessus de tout, est prêt à sacrifier ou à mettre en péril beaucoup des acquis d'une collectivité ou d'une société entière, au mépris de ceux qui pensent différemment et, surtout, au détriment des plus faibles et des sans-voix.

Malgré le fait que le FMI a admis que l'austérité extrême et beaucoup trop rapide imposée à certains pays en difficultés financières en Europe a eu des conséquences très négatives sur l'économie de ces pays, le gouvernement libéral s'entête dans cette voie au Québec. Personne n'est contre l'assainissement des finances, mais il faut en discuter dans le respect et prendre le temps nécessaire avant d'agir, afin d'éviter de mettre en lambeaux un pacte social qui distingue positivement le Québec en Amérique du Nord, par son souci de partage et d'équité envers chacun de ses citoyens.

Par sa hâte injustifiée de satisfaire les grands acteurs économiques, en somme les tenants et les dominants du système actuel, le gouvernement Couillard est en train de mettre en péril des pans entiers

de nos structures sociodémocratiques modernes [...] mises en place de façon réfléchie depuis la Révolution tranquille. Et tout cela sans consultation significative, sans écoute réelle, souvent avec arrogance, parfois même d'un ton menaçant. Voilà bien la description d'un intégrisme, un intégrisme économique.

Jean Piuze
Québec, le 30 janvier 2015

Un 375^e humanitaire, pourquoi pas?

Cher maire Coderre, Ainsi, la Société des fêtes du 375^e anniversaire de Montréal vient de perdre les services de son directeur général. Quelle superbe occasion! D'abord pour faire le point. Où en sommes-nous de ces célébrations? Quel en est le budget, actuel ou projeté? Où va aller cet argent et pour faire quoi au juste? Je me gratte un peu, parce que je n'ai personnellement pas envie d'un autre feu d'artifice, même s'il est à 375 pétards et 375 pieds dans les airs, pas plus que d'un autre spectacle sur le mont Royal, même avec 375 artistes sur scène...

Selon Tourisme Montréal, il y aurait en ce moment 108 festivals de toutes sortes à Montréal, répartis sur les 365 jours de l'année, ce qui nous fait un festival aux 3,3 jours! Plus festif que ça, y a l'indigestion. Savez-vous ce dont je rêve pour fêter vraiment comme du monde ce 375^e anniversaire, cher Denis? Je rêve qu'on crée 375 bourses montréalaises pour aider à former 375 super-infirmières de plus pour notre île souffrant cruellement du manque de soins en première ligne; ou, encore, 375 bourses pour aider à envoyer dans des filières musicales 375 beaux

jeunes issus d'un milieu défavorisé (ça peut être un mélange des deux volets, hein, y a pas de souci); ou bien qu'on accueille 375 familles de réfugiés des guerres actuelles, de partout dans le monde (l'espace manque, mais chacun peut y aller de sa liste ici).

Pas très glamour ça, je sais. Mais, moi, ça me donne à rêver. D'un 375^e humanitaire qui nous ouvre, plutôt que de nous peindre dans le coin sur une impression de déjà-vu. [...]
Michel Mongeau
Le 2 février 2015

Erreur sur l'Église

L'article à propos des églises anglicanes au Québec comprend un vocabulaire incendiaire. Il n'y a pas d'Église d'Angleterre au Canada: l'Église anglicane du Canada est une Église autonome, même si elle est en communion avec l'Église d'Angleterre, l'Église épiscopale aux États-Unis et les Églises catholiques en Europe. Ce n'est pas une Église «anglophone»: la messe et les autres offices ont lieu dans plusieurs langues, y compris le français. Il n'y a rien de «révolutionnaire» à cet égard, c'est pourquoi on utilise plutôt l'étiquette «épiscopale» dans les publications en français.

Bien qu'ayant hérité de la Réforme anglaise, on s'identifie rarement aujourd'hui comme «protestant», mais catholique et réformé. Les épiscopaux francophones sont une minorité, bien sûr, mais ils ne sont pas négligeables: la plupart sont soit des immigrants haïtiens, soit des convertis en raison de genre, d'orientation sexuelle ou d'état civil.

Geoffrey MacLarny
Le 2 février 2015

LIBRE OPINION

Hommage à Gérald Leblanc (1938-2015)

Jean-Pierre Proulx
Ancien journaliste au *Devoir*
et professeur retraité

Gérald Leblanc, remarquable journaliste qui vient de mourir, a changé ma vie. Permettez, en guise d'hommage, de vous raconter comment.

1970. J'ai 25 ans et je suis reporter à la religion depuis deux ans. Au printemps de la même année, j'ai demandé à Claude Ryan, alors directeur du *Devoir*, un congé sans solde pour entreprendre un doctorat en théologie à l'Université de Montréal. «D'accord, mais trouvez-vous un remplaçant.»

J'ai ma réponse: «Nous avons publié l'an passé deux articles d'un dénommé Gérald Leblanc sur l'Église des Pays-Bas. C'était remarquable. Il étudie en Hollande.» «D'accord, répond-il, contactez-le et dites-lui de m'écrire.»

Gérald est donc venu rencontrer Claude Ryan, qui lui offre le poste que j'occupais: la chronique religieuse. À l'été 1970, je déjeune avec mon nouveau collègue, rue Saint-Paul dans le Vieux-Montréal. Je lui explique les tenants et aboutissants de la fonction. Mais je sens mon homme réticent. En fait, il vient de quitter les eudistes et il a manifestement envie de s'éloigner de l'univers religieux.

De mon côté, en septembre, je pars comme prévu en congé d'études. Et, comme la décennie qui commence marque le déclin manifeste de l'univers religieux, Claude Ryan trouva plus important de nommer quelqu'un à l'éducation. Et ce fut Gérald. Mais voilà que, peu après, un poste de courriériste parlementaire devint vacant à Québec en 1971 et que Gérald y est nommé.

Au terme de mes études, en septembre 1972, je reprends donc mon poste à la religion. Mais celui à l'éducation est tou-

jours vacant, près de six mois après le départ de son titulaire. L'échéance pour le combler venait à terme et M. Ryan n'avait pas encore bougé. Je suis donc chargé, au nom du syndicat, d'aller lui présenter un grief afin de lui rappeler les exigences de la convention collective en ces matières. «Revenez me voir demain matin. On réglerà cela.»

Le lendemain, le patron ne me laisse pas le temps de m'asseoir et me dit: «C'est réglé. Je vous nomme à l'éducation!» Et c'est ainsi que, à partir de l'automne 1972, ma vie a basculé. J'ai consacré le reste de ma carrière, au *Devoir*, dans la fonction publique et à l'Université de Montréal, à ce champ essentiel de notre existence personnelle et collective.

Quant au poste de reporter à la religion, il ne fut jamais comblé. Et le syndicat n'a jamais fait de grief! Merci, Gérald, j'ai eu une carrière très heureuse. Honneur à ta mémoire.

IDÉES

DÉMISSION DE THIERRY VANDAL À HYDRO-QUÉBEC

Une indemnité de départ contraire au Code civil

FRANÇOIS LEDUC

Avocat spécialisé en droit du travail



Après l'indemnité de départ de plus d'un million de dollars accordée à Gaétan Barrette à la suite de sa démission de la Fédération des médecins spécialistes, après les cadres supérieurs de l'Université du Québec qui s'attribuent une indemnité de départ supplémentaire d'une année en plus de leur retraite, voilà le tour de Thierry Vandal d'empocher une indemnité de départ de près d'un demi-million de dollars.

Les tribunaux ont, à maintes reprises depuis plus de 20 ans, consacré le droit des employés de recevoir une indemnité de départ raisonnable en cas de fin d'emploi, en prenant appui sur l'article 2091 du Code civil du Québec, mais non lors d'une démission, au contraire.

Cette obligation de l'employeur a pour conséquence l'obligation pour l'employé de donner un préavis raisonnable en cas de démission, et non de recevoir une indemnité pour démission. La jurisprudence énonce même que toute clause de non-concurrence s'applique contre les employés démissionnaires, laquelle est souvent assortie de fortes pénalités.

Un tel paiement contre nature vicié le sens même du droit à l'indemnité de départ en cas de congédiement et banalise ce droit tellement essentiel pour les personnes congédiées injustement ou victimes d'une restructuration économique.

Alors, comment imaginer que le haut dirigeant de la plus importante entreprise publique du Québec puisse obtenir, deux ans avant la fin de son mandat — lequel a été renouvelé en catastrophe par le premier ministre Charest avant le déclenchement des élections de 2012, par crainte d'un limogeage par le gouvernement qui suivrait — une indemnité de départ? Alors que M. Vandal prend l'initiative de démissionner. Comment se fait-il que, à l'heure du redressement budgétaire et de la rigueur, le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, ne mette pas la hache dans ce système parasitaire d'indemnités de départ déraisonnables? Comment se fait-il qu'il ne suspende pas le versement de ce cadeau empoisonné? Comment ce gouvernement déjà aux abois peut-il gagner en crédibilité auprès des employés syndiqués et non syndiqués devant de tels abus injustifiables en droit?

La réponse est fort simple: parce que les hauts dirigeants de ces entreprises publiques se ménagent entre eux des privilèges hors du commun et qu'ils se négocient librement et de gré à gré des parachutes dorés pour mieux piller les ressources financières de l'État; nos im-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Comment imaginer que Thierry Vandal (à droite), le haut dirigeant de la plus importante entreprise publique du Québec, puisse obtenir, deux ans avant la fin de son mandat — lequel a été renouvelé en catastrophe par le premier ministre Jean Charest avant le déclenchement des élections de 2012, par crainte d'un limogeage par le gouvernement qui suivrait — une indemnité de départ?

pôts, malgré le discours officiel sur l'austérité.

Y a-t-il un seul dirigeant d'entreprise au Québec qui verse des indemnités de départ à ses cadres ou à ses employés lorsque ceux-ci démissionnent en cours de mandat? Y a-t-il une seule entreprise au Québec qui, pour remercier son cadre de l'avoir laissé tomber avant la fin du contrat de travail, lui octroie 500 000\$ pour lui faire concurrence ou relever de nouveaux défis?

Un tel paiement ne fait que dévaloriser la fonction des hauts dirigeants des entreprises publiques, car comment pouvait-il être si indispensable et si efficace à la tête d'Hydro-Québec si, au moment même où à cause de sa décision personnelle de démissionner, il faut en plus le payer et payer celui qui va le remplacer? Il suffit de réfléchir un instant à ce doublement pour en mesurer toute l'absurdité et tout le mépris envers les contribuables.

Le gouvernement Couillard montre encore une fois son incompetence et sa duplicité alors qu'il applique deux poids, deux mesures aux pri-

vilégiés du système. Une indemnité de départ vise à favoriser l'obtention d'un nouvel emploi; pas à garder le beurre et l'argent du beurre.

Toute personne raisonnable qui démissionne de son emploi le fait en prévision d'un nouvel emploi ou parce qu'elle est sur le point d'être embauchée chez un nouvel employeur. Une telle démission est planifiée et repose sur l'existence d'une option de rechange. Personne parmi les hauts dirigeants d'entreprise ne démissionne sans cette sécurité certaine. Il sera intéressant d'observer là où va atterrir M. Vandal.

C'est un message totalement contre-productif envoyé par le premier ministre Couillard et le Conseil du trésor, à l'aube des grandes négociations dans le secteur public. Le gouvernement libéral doit agir sans délai et mettre en demeure Hydro-Québec de suspendre tout paiement. Ce serait lancer un fort signal de cohérence et de fermeté, alors que les contribuables doivent acquitter des hausses tarifaires importantes et consentir à des sacrifices difficiles.

L'un chante, l'autre pas

FRANCINE PELLETIER



L'un en donne plus que le public en demande, l'autre est incapable de sortir de sa loge. Vous aurez reconnu Stephen Harper et Philippe Couillard face à la question de l'heure, la lutte contre le terrorisme. M. Harper ne cesse de jeter de l'huile sur le feu, alors que M. Couillard, c'est tout le contraire: une «couverture mouillée», comme disent les Anglais. Le PM canadien, qui se veut le champion de la sécurité, en fait trop; le PM québécois, l'homme des libertés individuelles, pas assez. Remarquez, des deux, je préfère le style Couillard: il est certainement plus courageux de défendre les droits et libertés à un moment où tout le monde crie au loup, que de tenter de gagner des points en se martelant la poitrine et en proclamant des mesures mal conçues et mal encadrées. Le projet de loi antiterroriste proposé par le gouvernement Harper, loin de rassurer, fait peur. Pourquoi donc faut-il que des agents de surveillance deviennent des gendarmes, si ce n'est pour renforcer l'État policier dont rêvent les conservateurs?

Mais, après l'aventure de l'imam Hamza Chaoui, des questions se posent aussi de ce côté-ci de l'Outaouais. Il y a quelque chose d'absurde de constater l'impuissance du gouvernement Couillard devant le problème qu'il a lui-même identifié: la radicalisation islamiste. Faudra-t-il s'en remettre chaque fois aux entourloupettes des règlements municipaux pour trouver une solution aux imams de la déraison? Il reste à trouver comment, sans enfreindre la liberté d'expression, on peut gérer ce genre d'imbroglie. Bien plus important que l'interdiction des signes religieux, voilà (enfin!) un boulot fait sur mesure pour le gouvernement Couillard.

Aux antipodes sur la question du terrorisme, MM. Harper et Couillard se retrouvent, pourtant, sur la même longueur d'ondes face à l'Arabie saoudite. Vous n'entendez ni l'un ni l'autre critiquer ouvertement le royaume des wahhabites: Philippe Couillard, pour y avoir travaillé comme neurochirurgien dans les années 1990 et conseillé le ministre de la Santé saoudien en 2010, Stephen Harper, pour avoir vendu, en 2014, 10 milliards de dollars de véhicules blindés, le plus important contrat d'armes dans l'histoire du Canada. Pourtant, s'il y a un pays qui représente l'anathème tant pour un défenseur de la liberté d'expression que pour le pourfendeur du djihad islamiste, c'est bien l'Arabie saoudite, «un pays qui figure parmi les plus répressifs et les plus liés au terrorisme de la planète».

Oussama ben Laden, faut-il le rappeler, était saoudien; l'extrémisme auquel nous goûtons aujourd'hui à ses racines en Arabie saoudite. De plus, le pays est responsable d'avoir financé, dans divers pays dont le Canada, des écoles, des mosquées et des centres communautaires faisant la promotion d'un islam rigoriste, fondamentaliste, précisément du type de l'imam Chaoui. L'Arabie saoudite dit avoir cessé aujourd'hui sa propagande, mais des brochures saoudiennes se trouvent dans certaines mosquées de Montréal encore aujourd'hui. A l'intérieur du pays, par contre, les mesures répressives ne sont acunement à la baisse. Outre la condamnation à 1000 coups de fouet du blogueur Raïf Badawi, l'Arabie saoudite détient la palme des décapitations en 2014. Selon un rapport d'Amnistie internationale, il y a bien d'autres cordes répugnantes à son arc. La flagellation, l'amputation et d'autres tortures sont fréquemment utilisées. Les exécutions sont fréquentes pour des délits aussi mineurs que l'adultère, le vol à main armée, l'apostasie, le trafic de stupéfiants, l'enlèvement, le viol et la «sorcellerie». Et, bien sûr, la discrimination contre les femmes est continue. Elles doivent obtenir «l'autorisation d'un homme avant de pouvoir se marier, entreprendre un voyage, subir certaines interventions chirurgicales, prendre un emploi rémunéré ou suivre un enseignement supérieur». Et elles ne sont toujours pas autorisées à conduire une voiture.

L'Arabie saoudite est une bonne raison pour laquelle il faut prendre avec un gros grain de sel la guerre sainte de Stephen Harper contre le terrorisme. C'est faire beaucoup de bruit avec sa bouche plutôt que d'agir sur les véritables sources du problème. Les liens d'affaires avec le royaume étant à ce point importants, il va falloir attendre évidemment longtemps avant que ça ne change.

L'Arabie saoudite révèle également les contradictions dans la position de Philippe Couillard. Si la défense des droits et libertés est aujourd'hui tout à son honneur, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle ne l'a pas toujours été. On peut à la rigueur passer l'éponge sur la collaboration du premier ministre, dans une ancienne vie, avec un régime terroriste. Mais on peut de plus en plus difficilement lui pardonner son inaction aujourd'hui.

fpelletier@ledevoir.com

Tous Raïf, mais pas tous Badawi

FERNAND LABERGE

L'Assomption

Quand un État décrète, invoquant une religion universelle, que quiconque croit que l'homme est libre mérite la destruction de son corps et de son esprit, il faut réagir. On peut être Charlie par solidarité. Mais on est tous Raïf de fait: citoyens ballottés entre les contradictions déléteries de nos dirigeants.

Il n'y a qu'à voir: l'Arabie qui se fait Charlie et le roi Abdallah «grand défenseur des droits des femmes» (Christine Lagarde, à Davos)... L'Arabie au Conseil des droits de l'homme de l'ONU et les Américains à Guantánamo... Les salamales au banquet des funérailles d'Abdallah, pendant qu'à côté on programme l'agonie du citoyen qui réfléchit. Burlesque. Tragique.

Là-bas, la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres conventions contre la torture ne sont acceptables que dans les limites de la charia. Ici, la lutte contre le radicalisme s'arrête là où commencent nos intérêts. Ah! Si seulement les tortionnaires étaient talibans ou de l'EI...

A d'autres d'expliquer l'étonnante déférence de l'Occident envers le régime saoudien, fétide combinaison de radicalisme religieux et de fascisme. Mais, manifestement, à force de s'interdire par principe la réflexion, le régime ne sait pas répondre autrement que par plus de brutalité au contexte régional et planétaire changeant.

C'est ici que Raïf devient Badawi. Le supplice public de Badawi pour «désobéissance au père» subodore la tentative de casser cette famille de «terroristes» (un terroriste étant, pour le régime, quelqu'un qui pense...). Pas d'illusions: les Saoudiens y tiendront, à leur exemple.



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Le Bundestag allemand l'a montré, vendredi dernier: c'est la libération qu'il faut demander. Aur notre photo: Ensaf Haïdar, l'épouse de Raïf Badawi.

Pourtant, le régime semble confus et temporise (une autre forme de cruauté) devant la réaction de l'opinion publique occidentale, habituellement indifférente. La cruauté démesurée de la sentence comme son libellé d'«insulte à l'is-

lam» lui donnent une portée universelle. Les «crimes» de Badawi, nous les commettons mille fois par jour!

Tous Raïf: des Prix Nobel aux écoliers en passant par des citoyens qui n'auraient jamais auparavant pensé à recourir à Amnistie

internationale. Certains offrent de remplacer Badawi sous la torture. Aucun ne se demande si Badawi est son concitoyen ou ne recule devant ses moyens limités.

Et le gouvernement canadien, qui fait de la lutte contre la «sauvagerie» sa marque de commerce, serait, lui, trop «limité»? Son premier ministre ne pourrait agir diplomatiquement? Craindrait-on d'incommoder le prince saoudien Turki al-Faisal à la veille de sa visite au Canada? Avoir accueilli l'épouse et les jeunes enfants de Badawi ne démerite pas. Mais se dire «préoccupé par la flagellation», c'est mièvre, vu le reste de la sentence et surtout son motif. Le Bundestag allemand l'a montré, vendredi dernier: c'est la libération qu'il faut demander!

Nos dirigeants peuvent estimer légitime la présence de certains intérêts sur les droits humains... L'opinion publique oublie! Mais un sursaut de probité est nécessaire devant les excès et l'arbitraire outrancier. Déjà sept ans de persécution violente et maintenant le fouet et la prison (on imagine les conditions) pour Badawi. À côté: ce précheur infantile condamné à trois mois de prison.

L'Arabie ne dédaigne pas la diplomatie discrète (comme pour obtenir des règles moins sévères dans l'attribution de visas canadiens à ses citoyens). Au tour de nos gouvernements d'obtenir diplomatiquement la seule issue humaine et digne: autoriser Badawi à recevoir à l'étranger les soins dont il a maintenant un urgent besoin.

Tous Raïf, mais c'est Badawi qui expie les actions ou les omissions de nos dirigeants. Paradoxalement, ils auront fait du petit blogueur saoudien, celui qui nous éveille par sa droiture et son courage, le premier héros du XXI^e siècle. Tous Raïf, mais nous avons besoin de Badawi!

L'EQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zaida (rechercheurs photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shielids (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Brian Myles, Jessica Nadeau, Philippe Orfalli et Karl Rettino-Parazelli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Crino et Robert Durrissac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Guy Taillefer (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Pilon (correctrices); publicité: Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commiss); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITE: Mélanie Simard (adjointe par intérim), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebâh (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire), PRODUCTION: Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin, et Nathalie Zemaits, INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Marie-Luce Houde-Brisebois, Nathalie Filion et Kevin McKissock, ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

ACTUALITÉS

375^e DE MONTRÉAL

Denis Coderre invitera le pape François

KARL
RETTINO-PARAZELLI

Le maire de Montréal, Denis Coderre, a finalement dévoilé mardi la « surprise » qu'il réservait aux Montréalais lors de son voyage en Europe: il invitera le pape François à se rendre à Montréal en 2017, dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de la métropole.

M. Coderre pourra échanger quelques mots avec le pape, mercredi, au Vatican, en compagnie de l'archevêque de Montréal, M^{gr} Christian Lépine,

lors des audiences générales. Ces rencontres, qui ont lieu chaque mercredi, permettent aux pèlerins et aux personnalités présentes de rencontrer le Saint-Père.

L'audience est prévue à 10 heures, heure de Rome, soit à 4 heures, heure de Montréal.

« Avec Jeanne Mance, l'Église catholique est un pilier de la fondation de Montréal. Que nous soyons croyants ou non, le message de paix du pape a un impact », a affirmé M. Coderre dans une entrevue donnée à Radio-Canada.

Si le pape François accepte l'invitation, il est possible qu'il se rende ensuite à Québec. « Nous avons beaucoup d'apôtres, comme la Conférence des évêques du Canada ou le cardinal Gérald Cyprien Lacroix », a ajouté le maire.

Le passage du maire Coderre au Vatican conclura son séjour de quatre jours en Europe. De passage en France, il a notamment rencontré le président François Hollande et la mairesse de Paris, Anne Hidalgo.

M. Coderre est également allé déposer une gerbe de

fleurs devant l'épicerie Hyper Cacher, là où quatre personnes ont été tuées dans la foulée des attentats commis contre Charlie Hebdo.

Avant de s'envoler pour la France, le maire avait indiqué qu'il souhaitait témoigner aux Français de l'appui des Montréalais dans la lutte contre « la violence et le fanatisme ».

Le Devoir

Lire aussi Dur contraste. Un éditorial d'Antoine Robitaille. Page A 6

COUILLARD

SUIITE DE LA PAGE 1

pancartes, faisaient tinter des clochettes, scandaient des slogans contre « l'austérité ».

Une douzaine d'entre eux, vêtus d'un complet ou d'un tailleur, se sont faufilés jusque dans la salle du Palais des congrès où le premier ministre s'adressait aux entrepreneurs. Les activistes portaient des affiches clamant « Stop Couillard ». Ils ont tenté d'interrompre le discours du chef libéral, qui est resté ferme. Les gens d'affaires l'ont applaudi.

« Non, je n'arrêterai pas, a lancé Philippe Couillard. Le défi est immense, les appréhensions sont nombreuses et légitimes. Mais nous avons eu le courage d'imposer ce programme de redressement dès le début. »

« J'ai rapidement compris que la traversée serait parfois houleuse, et qu'il est toujours plus simple de gérer le statu quo que de remettre en question les pratiques établies. [...] j'aurais pu décider de diriger un gouvernement qui allait mettre les défis à relever sous le tapis. J'ai refusé et je continuerai à refuser de faire ça. Ça serait renier mes responsabilités les plus élémentaires envers tous les Québécois, ceux d'aujourd'hui et de demain, et c'aurait été une erreur. »

Printemps chaud

Les manifestants qui ont perturbé l'assemblée ont refusé de s'identifier. Aux abords du Palais des congrès, où le premier ministre livrait son discours, *Le Devoir* a constaté que la mobilisation contre les politiques du gouvernement Couillard s'organise. Trois ans après le printemps étudiant de 2012, les opposants au programme libéral comptent tout mettre en œuvre pour donner naissance à une reprise du vaste mouvement de contestation qui avait secoué le Québec.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des policiers montréalais et des manifestants se sont affrontés devant le Palais des congrès.

Des étudiants — dont la majorité appartient à l'ASSE, l'organisation étudiante la plus militante — préparent toute la semaine un camp de formation qui servira à mettre en place la riposte aux réformes du gouvernement. Les syndicats organisent aussi une campagne en vue des négociations qui s'amorcent avec les employés de l'État.

Le gouvernement offre 3% d'augmentation salariale étalée sur cinq ans — gel salarial de deux ans suivi d'une hausse de 1% les trois années suivantes — tandis que les syndicats réclament 13,5% sur trois ans. Québec propose aussi de rendre moins avantageux le régime de retraite des employés de l'État. L'âge de la retraite sans pénalité passera notamment de 60 à 62 ans.

Le rétablissement des finances publiques est un objectif « incontournable », a rappelé le premier ministre. Les réformes entreprises dès l'arrivée au pouvoir des libéraux, en avril 2014, remettent l'État sur la bonne voie de façon « durable », selon lui. « Je suis convaincu que l'État québécois en sortira plus efficace, plus proche des citoyens, et

85 millions \$

Capital du fonds de démarrage d'entreprises Angés Québec

surtout mieux financé et mieux soutenu pour garantir à tous la pérennité des services auxquels nous sommes tous très attachés », a dit Philippe Couillard.

Relance économique

Après avoir consacré le début de son mandat au grand ménage dans la machine de l'État, le gouvernement donne la priorité au développement économique. Le premier ministre Couillard et son ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, Jacques Daoust, ont annoncé mardi des investissements dans le fonds Angés Québec Capital, voué au lancement d'entreprises.

Québec ajoute 25 millions au fonds, auquel se joindront deux nouveaux partenaires, la Caisse de dépôt et placement du Québec (25 millions) et le Fonds de solidarité FTQ (15 millions). En

ajoutant les capitaux privés, les coffres d'Angés Québec sont désormais garnis de 85 millions de dollars.

Le réseau Angés Québec est formé de 165 investisseurs privés qui identifient, financent et accompagnent les entreprises à fort potentiel au Québec. Ces mentors du monde des affaires investissent non seulement des fonds, mais surtout du temps pour aider les jeunes entrepreneurs à lancer leur entreprise, a souligné François Gilbert, président-directeur général d'Angés Québec. Le Québec a encore fort à faire pour stimuler la création d'entreprises: des « anges » comme ceux-là, il en existe 32 groupes dans le reste du Canada, 380 aux États-Unis et 450 en France, a expliqué M. Gilbert.

Le Devoir

BÉBÉ

SUIITE DE LA PAGE 1

Doug Turnbull, de l'Université Newcastle, a conçu une technique permettant de créer un embryon possédant un noyau contenant le patrimoine génétique de son père et de sa mère et les mitochondries normales d'une donneuse. Pour obtenir un tel embryon, deux procédés peuvent être employés. Le premier consiste à retirer le noyau de l'ovule de la mère et à le transférer dans l'ovule d'une donneuse qu'on a dépouillé de son noyau et dont les mitochondries (et l'ADN) sont saines. L'ovule ainsi obtenu est ensuite fécondé *in vitro* avec le sperme du père, puis l'embryon est implanté dans l'utérus de la mère.

Le second procédé est très similaire, sauf que les ovules de la mère et de la donneuse sont d'abord fécondés avec le sperme du père. Puis, avant qu'ils ne commencent à se diviser, le noyau est retiré de l'ovule fécondé de la mère et est introduit dans celui de la donneuse,

une fois que ce dernier a été débarrassé de son propre noyau.

Éthique et identité

Avec cette technique, « on franchit un cap important, car on procède à des modifications qui seront transmissibles aux générations futures [car les modifications ont lieu au niveau des cellules reproductrices]. C'est un pas vers des manipulations qui pourraient dériver vers l'eugénisme, car on s'aventure de plus en plus vers des manipulations du matériel génétique », dit la présidente de la Commission de l'éthique en science et en technologie du Québec, Edith Deleury.

« Tout sera bien encadré, mais il n'en reste pas moins que, au niveau de l'efficacité et de la sécurité de la procédure, il y a encore des inconnues, poursuit-elle. Il n'est pas impossible que, lors de cette reconstruction du matériel génétique de l'ovule ou de l'embryon, de l'ADN mitochondrial de la mère soit transféré en même temps que le noyau. Et alors, qu'est-ce que donnera l'interaction des mitochondries de la mère avec celles de la donneuse? Ce n'est pas avant plusieurs générations que nous saurons si cette

manipulation conduit à des anomalies d'un autre ordre. »

Selon l'éthicienne, cette manipulation soulève aussi « des enjeux d'ordre identitaire car, sans l'apport de la donneuse, l'enfant n'aurait pas pu venir au monde. Aujourd'hui, les structures familiales présentent des configurations multiples, mais ce serait la première fois qu'un enfant aurait trois parents génétiques. Sur le plan identitaire, cette situation pourrait créer des confusions chez l'enfant [...] », dit-elle.

Pour sa part, Josephine Johnston, directrice de la recherche au Hastings Center, un organisme américain non partisan de recherche en bioéthique, ne considère pas « l'ADN mitochondrial comme un parent. Un donneur de sperme n'est légalement pas un parent dans le contexte social. Alors, quelqu'un qui donne une si petite portion d'ADN ne peut être considéré comme un parent qui a légalement la responsabilité morale du bien-être d'un enfant jusqu'à sa majorité. » À ses yeux, la loi adoptée au Royaume-Uni est rassurante, car elle n'autorise qu'une « utilisation circonscrite » de cette technologie.

Le Devoir

TERRORISME

SUIITE DE LA PAGE 1

John Maguire a fait les manchettes en décembre lorsqu'il est apparu dans une vidéo attribuée au groupe armé Etat islamique (EI). Il s'y fait appeler Abu Anwar al-Canadi. Il y invite ses coreligionnaires musulmans à perpétrer des attentats en sol canadien. Ses ex-compagnons de classe d'Ottawa se souvenaient plutôt d'un garçon assez ordinaire qui aimait le hockey, qui jouait de la guitare et qui se serait tourné vers l'islam après un séjour universitaire à Los Angeles.

Une rumeur veut que John Maguire soit mort. La GRC indique que, en l'absence de preuves concluantes en ce sens, elle tient pour acquis qu'il est encore en vie, tout comme Khadar Khalib. Des mandats d'arrestation internationaux ont été émis contre eux. M. Maguire est accusé d'avoir facilité une activité terroriste, tandis que M. Khalib est accusé d'avoir quitté le Canada pour participer à des activités terroristes et d'avoir conseillé à une personne de participer à une activité terroriste. Les trois hommes sont aussi accusés de complot. Awso Peshdary avait déjà été arrêté en 2010 dans le cadre de l'opération Samosa, mais, en l'absence de preuve contre lui, il n'avait pas été accusé.

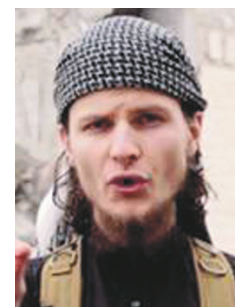
Opération SERVANT

Sans fournir de plus amples détails, la GRC a indiqué que cette opération, nommée SERVANT, était liée à l'arrestation, il y a trois semaines, des frères jumeaux Carlos et Ashton Larmond et de Suliman Mohamed. Carlos Larmond a été arrêté à Montréal alors qu'il s'apprêtait à quitter le pays. Les deux autres ont été épinglés à Ottawa.

« Ce fut une enquête complexe et approfondie », a expliqué, en conférence de presse, la surintendante principale, Jennifer Strachan. Les accusés ont affiché des photos, des vidéos et des commentaires sur les réseaux sociaux qui fournissent la preuve qu'ils appuyaient l'EI ou en étaient des membres actifs. »

La GRC s'est fait demander si elle avait manqué d'outils législatifs pour mener à bien son enquête et si le projet de loi antiterroriste C-51, dévoilé vendredi, comblait ces hypothétiques carences. Le commissaire adjoint de la GRC, James Malizia, s'est abstenu de répondre, invoquant un certain devoir de réserve. « Nous appliquons les lois, nous ne les faisons pas. Il serait inapproprié de commenter un projet de loi qui est devant le Parlement. » Mais cette réserve

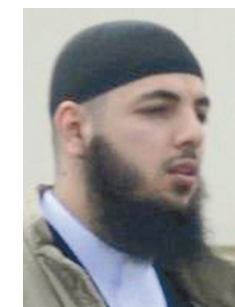
Le Devoir



John Maguire



Khadar Khalib



Awso Peshdary

Rectificatifs

Après lecture de l'article intitulé « Montréal dévoile l'étendue de ses ambitions » et publié dans nos pages le 30 janvier dernier, la Ville de Montréal, par la voix de sa porte-parole, Isabelle Poulin, tient à préciser que l'accès à Internet sans fil n'était pas totalement inopérant dans la salle où a été dévoilée la stratégie pour faire de Montréal la ville la plus intelligente au monde d'ici deux ans. Selon elle, plusieurs invités ont réussi à accéder à ce réseau à certains endroits de la salle. Elle admet toutefois qu'il était possible, pour d'autres, d'éprouver des « difficultés techniques » lors de ce branchement à un réseau sans fil qualifié de « fonctionnel » par la Ville.

Dans l'article intitulé « Des médicaments courants augmenteraient le risque de démence » et publié le 28 janvier dernier, il fallait lire que 23% des 3434 personnes de 65 ans ou plus qui participaient à l'étude, soit 797 participants, ont souffert d'une démence, parmi lesquelles 80%, soit 637 personnes (18,5% de l'ensemble des participants), ont développé la maladie d'Alzheimer.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com